
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixantième séance – Mercredi 15 mai 2002, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Vanessa Ischi Kaplan, M. Guy Jousson, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Jean-Charles Lathion, Peter Pirkl, M^{me} Melissa Rebetez, M. Armand Schweingruber et M^{me} Marie-France Spielmann.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 25 mai 2002, à 8 h et 10 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a désigné M. Olivier Veyrat en tant que chef du Service des ressources humaines de la Ville de Genève. Il prendra ses fonctions dès le 1^{er} octobre 2002, date du départ à la retraite de M. Jean-Paul Santoni.

Né à Genève en 1953, M. Olivier Veyrat est titulaire d'une licence en histoire ainsi que d'une maîtrise en sociologie de l'Université de Paris VIII. Il a obtenu en 1993 un doctorat en Sciences de l'éducation à l'Université de Genève.

L'administration municipale ne lui est pas inconnue, puisqu'il y a occupé entre 1985 et 1988 les postes d'analyste de fonction et de chargé de la formation au sein de l'Office du personnel. Dès 1993, M. Veyrat a été nommé à la fonction de chef de service à l'Office du personnel de l'Etat de Genève. Exerçant ses fonctions au Centre de formation et auprès de la direction générale de l'Office du personnel, il y a acquis une expérience très étendue dans le domaine des ressources humaines, qui lui confère les qualités requises pour assumer sa nouvelle fonction.

Le Conseil administratif lui souhaite d'ores et déjà plein succès.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

Le président. Nous attendons des réponses de M. Tornare, de M. Muller, de M. Ferrazino, de M. Vaissade et du Conseil administratif aux questions posées lors de la séance plénière d'hier après-midi.

M. Manuel Tornare, maire. M. Sormanni nous demandait de vous donner des précisions concernant le Fonds chômage et les engagements financiers pour 2002. Il est vrai que ces engagements s'élèvent, en date du 15 mai 2002, à 2 086 746 francs, mais vous savez bien, Monsieur Sormanni, que la plupart des

engagements sont des engagements de moyenne durée, prévus sur toute l'année, et que les contrats les concernant ont été signés en début d'année, au premier semestre.

Il y a, je peux vous le dire, 86 contrats de chômeurs dans les services municipaux, 14 contrats de chômeurs dans les institutions subventionnées, 12 contrats de chômeurs cantonaux ressortissant au budget de l'Etat avec la Ville, 0 avec la Confédération, 14 contrats de temporaires dans les services de la Ville de Genève et 3 contrats de chômeurs en contre-prestation de revenu minimum cantonal d'aide sociale. Cela fait 129 personnes qui ont déjà, Monsieur Sormanni, et je suis sûr que vous en serez satisfait, obtenu des contrats grâce au Fonds chômage.

Si vous voulez des chiffres supplémentaires, cela représente environ 402 000 francs pour le département des finances, 121 373 francs pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, 829 195 francs pour le département des affaires culturelles, 66 000 pour le département des sports et de la sécurité, 237 892,80 pour le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Comme je vous l'ai dit, nous avons déjà pour ainsi dire engagé la totalité des 2 millions de francs qui étaient prévus dans le budget 2002. S'il y a un dépassement, eh bien, il y aura un dépassement.

L'année passée, je vous le rappelle – je pourrais vous donner lecture des chiffres, mais je préfère vous les transmettre – en 2001, nous avons déjà dépassé de la somme qui avait été budgétisée. Par conséquent, je pense que cela correspond à l'esprit et à la politique que vous souhaitez concernant, Monsieur Sormanni, le Fonds chômage. Je ne parle pas à votre place, mais je devine vos pensées.

Le président. Monsieur le maire, vous deviez également donner une réponse à M. le conseiller municipal Marquet.

M. Manuel Tornare, maire. Oui, mais nous n'avons pas encore toutes les réponses. La réponse à la question de M. Marquet est plus complexe.

Le président. Monsieur Marquet, toutes les réponses ne nous sont pas parvenues et celle qui vous concerne est plus complexe.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vais répondre à la question que M. Lyon m'a posée hier de la manière suivante.

Dans la nuit du dimanche 12 mai 2002, un groupe de jeunes s'est introduit dans le parking des immeubles du quai Ernest-Ansermet appartenant à la Ville de Genève. Des dégâts importants ont été constatés tant au bâtiment qu'aux véhicules stationnés dans le parking. La police a immédiatement été informée par une locataire qui s'est aperçue des dégradations en cours, et une plainte pénale a été déposée par la Ville de Genève le mardi 14 mai 2002.

Il est à noter que le périmètre de la Jonction est actuellement le terrain de chasse privilégié de jeunes délinquants qui portent gravement atteinte à la salubrité et à la sécurité du quartier. Afin de répondre à cet accroissement de l'insécurité des habitants du quartier, le Service de la gérance immobilière municipale a d'ailleurs mandaté une entreprise, le CSDP, ou Centre de services sur domaine privé, au début du mois de mai pour une période d'une semaine, afin d'effectuer des rondes préventives dans le quartier, à raison de six rondes par jour, dont trois diurnes et trois nocturnes.

Au niveau des mesures de sécurité concernant le parking du quai Ernest-Ansermet, celles-ci sont traditionnelles, soit une porte d'ouverture commandée par une clé pour les véhicules et des sorties de secours ne pouvant s'ouvrir que de l'intérieur du parking. Il semblerait que l'un des jeunes vandales ait profité de l'entrée d'un véhicule pour se glisser dans le garage, et ouvrir les portes de secours afin de permettre l'intrusion des autres personnes.

Au niveau des assurances, la Ville de Genève n'a aucune responsabilité pour les dommages causés aux véhicules parkés. C'est ce que je vous disais hier, aucun engagement n'étant pris dans ce sens lors de la location des places de parking. Les détenteurs de ces véhicules doivent donc faire appel à leur assurance «casco» partielle ou complète ou à leur assurance parking. Le Service des bâtiments ainsi que la Gérance immobilière municipale sont en charge de ce dossier. Je reste bien sûr à votre disposition pour compléter le cas échéant cette réponse. A mes yeux, la question est close.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais répondre à M^{me} Saez, qui a interrogé hier le Conseil administratif sur la problématique des immeubles 52, 54 et 56 de la route de Peney en zone NNI. Vous vous demandiez ce que nous allions entreprendre pour préserver du bruit les locataires de ces logements.

Après m'être renseigné, je peux vous dire que nous sommes actuellement au stade des soumissions, que notre démarche ne se limite pas seulement au double vitrage mais également à l'enveloppe de l'immeuble de manière plus générale et qu'une autorisation de construire devrait être déposée au début du mois de sep-

tembre, c'est-à-dire une fois que nous aurions pu analyser les différentes soumissions durant l'été. Dès que ces dernières seront rentrées, un crédit devrait être présenté au Conseil municipal, vraisemblablement au mois d'octobre. Par conséquent, c'est vous dire que non seulement nous ne négligeons pas cet aspect des choses, mais que nous avons pris des mesures pour que les travaux puissent être entrepris. Cependant, cela dépend du rythme de travail de la commission qui sera amenée à traiter ce crédit. Les travaux devraient donc pouvoir être entrepris au début de l'année prochaine.

Une question m'a été posée par M. Grand, par rapport aux poubelles du chemin du Ravin. Il est vrai que nous vous avons déjà indiqué avoir donné suite à votre demande, Monsieur Grand, c'est-à-dire d'installer des poubelles nouvelles. D'après mes renseignements, du retard a effectivement été apporté dans cet aménagement, mais je peux vous rassurer, puisque ces poubelles vont être installées sous peu. J'espère que vous n'aurez pas besoin de nous interpellé une troisième fois au mois de juin; dans l'intervalle, elles seront installées.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur Savary, vous avez demandé pourquoi les bibliothèques municipales fermaient le samedi à 17 h et pour quelle raison la Bibliothèque des Minoteries faisait exception et fermait le samedi à 13 h. Je dis cela pour ceux qui regardent sur TV Léman bleu l'émission préférée du mercredi après-midi, de telle façon qu'ils sachent à quoi correspond la réponse que je vais donner. Vous aviez demandé s'il était possible de fermer cette bibliothèque aussi à 17 h.

Je voudrais simplement vous répondre que la Bibliothèque des Minoteries a adapté son horaire à celui de la Discothèque du même nom, parce qu'il y a une bibliothèque et une discothèque qui se trouvent côte à côte. Cela permet aux deux services de proposer évidemment la même tranche horaire au public, parce que, dans les habitudes, vous imaginez bien que l'on ne se rappelle pas toujours si c'est la Bibliothèque ou la Discothèque des Minoteries qui est ouverte. Nous avons donc uniformisé les horaires d'ouverture pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Cet horaire a été mis en place depuis plusieurs années et nous n'y avons pas touché, car il n'y a eu aucune demande pour le changer.

Par conséquent, le public qui fréquente autant la bibliothèque que la discothèque a pris l'habitude de se rendre dans ces lieux dans ces tranches horaires. Il nous semble que, pour le samedi, la tranche horaire du matin est mieux adaptée que celle de l'après-midi, notamment pour ceux qui ont congé le week-end ou en tout cas pour ceux qui se rendent en dehors de Genève le week-end. Vous savez qu'il y a de toute façon des demandes de prêts effectuées à la discothèque qui proviennent souvent de personnes qui ne sont pas seulement de la ville de Genève

mais d'autres communes genevoises ou qui viennent aussi de la France voisine. Il nous a donc semblé que ces horaires étaient tout à fait corrects et nous n'avons pas l'intention de les changer.

Pour répondre à votre question, je dirai que, s'il fallait laisser la bibliothèque ouverte jusqu'à 17 h, nous pourrions bien sûr le faire, car il n'y a aucun problème de personnel. Nous pouvons, en effet, adapter les horaires jusqu'à 17 h et nous avons toute latitude pour organiser cela. Le seul inconvénient matériel serait simplement de changer toutes les publications qui mentionnent cet horaire et il faudrait donc les rééditer. Par conséquent, nous pouvons changer les horaires sans aucun problème, mais pour l'instant nous n'en avons pas ressenti la nécessité. Il n'y a d'ailleurs pas eu de demande dans ce sens-là. Monsieur le conseiller municipal, voilà ce que je pouvais répondre à votre question.

Le président. M. Juon attendait une réponse du Conseil administratif: elle viendra ultérieurement. Il nous reste donc deux réponses en suspens, l'une à donner à M. Marquet et l'autre à M. Juon.

4. Motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscetti, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon: «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle» (M-263)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle est un élément important du patrimoine artistique, scientifique et culturel de Genève, haut lieu historique des débuts de l'automobile;
- que le Salon de l'automobile de Genève a débuté à Plainpalais;
- que le Musée Jean Tua contribue au rayonnement de Genève dans les pays d'où viennent de nombreux touristes;
- que M. Jean Tua a légué sa collection à la Ville de Genève par acte notarié;
- que le budget de fonctionnement du Musée Jean Tua peine à s'équilibrer, notamment à cause des charges, malgré les dons des particuliers et le bénévolat de son fondateur,

¹ Annoncée, 4436.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à exonérer le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle des charges de chauffage et d'électricité, comme il le fait déjà pour d'autres institutions (Musée d'art moderne et contemporain, Centre d'art contemporain) logées dans le bâtiment;
- à réparer les vitres cassées, à effacer les graffitis, à entretenir un bâtiment qui appartient à la Ville;
- à envisager le relogement du musée ailleurs sur le territoire de la Ville, afin d'installer à son emplacement actuel le Bâtiment d'art contemporain, conformément à la motion M-312 acceptée par le Conseil municipal le 20 septembre 1999.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous le savez, depuis plusieurs années, il existe dans notre ville le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle qui devrait, au terme des vœux de son fondateur, être légué à la Ville de Genève.

Ce musée a disposé et dispose encore d'un appui modeste en nature de notre Ville, à savoir des locaux dans l'ancien bâtiment de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP). Si je dis «un appui modeste», c'est que la Ville de Genève se contente de fournir ses locaux, certes, sans prélever de loyer, mais comme pour tous les autres occupants du bâtiment, et sans même entretenir réellement son bâtiment. C'est ainsi que pendant plusieurs mois des vitres cassées ont été signalées au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public pour être réparées, et qu'il a fallu très exactement dix mois, y compris une visite de M. Ferrazino qui avait promis de s'en occuper l'été dernier, pour que, récemment, ces vitres puissent être réparées. Alors, qu'on ne s'étonne pas ensuite que les bâtiments de la Ville de Genève nécessitent parfois d'importants travaux de rénovation.

D'autre part, le Musée Jean Tua, contrairement aux autres institutions culturelles, ne reçoit, à l'heure actuelle, aucune subvention de la Ville de Genève, même pas une subvention de chauffage. Je signale d'ailleurs que l'on fait payer à ce musée, où la température est à peu près de 15°C, le chauffage de surfaces importantes qui, probablement, correspondent également à un chauffage beaucoup plus élevé dans les autres locaux.

Troisièmement, vous le savez, la Ville a un projet ambitieux dit «BAC + 3» dans ce bâtiment, pour l'attribuer exclusivement à l'art contemporain. Il s'agit donc de savoir où le Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle pourra être installé. On avait cru qu'une solution allait pouvoir être trouvée dans le bâtiment de l'avenue Giuseppe-Motta qui appartient à la Ville de Genève.

Vous le savez, le Conseil administratif a décidé de consacrer ses terrains au logement, et tout le monde en est satisfait, dans la mesure où il y a un manque de logements. Mais, comme le Conseil administratif manque aussi de persévérance, au lieu de consacrer rapidement au logement le périmètre du bâtiment de l'avenue Giuseppe-Motta, on l'a consacré aux squatters et à Mottattom, si bien qu'aujourd'hui c'est Mottattom qui occupe ce bâtiment.

Il n'y a pas de logements et il n'y a pas de possibilité d'établir une institution culturelle comme le Musée Jean Tua de l'automobile. Alors, dans ces conditions, nous pensons qu'il serait utile que le Conseil municipal étudie l'avenir du bâtiment de la SIP avec le projet BAC + 3, parce qu'il ne faut pas avoir d'illusion: ce n'est pas le Musée Jean Tua qui bloque BAC + 3.

Il s'agit aussi de savoir quels seront les budgets que la Ville de Genève entend consacrer tant au Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) qu'au Centre d'art contemporain, ainsi qu'aux autres institutions qui pourraient être logées, dans le cadre de BAC + 3, dans l'ancien bâtiment de la SIP. Il s'agit aussi de savoir si la Ville entend réellement satisfaire à une promesse qui a été faite ici au Conseil municipal le 20 septembre 1999, notamment grâce à un amendement de M. Guy Savary à la motion M-312, en faveur du relogement du Musée Jean Tua.

Il s'agit maintenant de savoir quelles sont les intentions de la Ville, quels sont aussi les budgets que la Ville est prête à mettre dans toute cette affaire qui ne concerne pas seulement le Musée Jean Tua de l'automobile. C'est pour cela que je vous demande, d'une part, de faire bon accueil à cette motion, et, d'autre part, de la renvoyer à la commission des arts et de la culture.

M. Guy Savary (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien sûr cette motion et il espère qu'une très large majorité de cette assemblée pourra donner son aval aux invites de cette motion.

Je me permets simplement de rappeler que, historiquement, il a fallu beaucoup d'effort de la part du Conseil municipal, à travers différentes motions, interpellations et questions, pour que, tout simplement, le Musée Jean Tua de l'automobile puisse exister un jour. Il l'est actuellement et donne satisfaction à la population, mais ce fut une rude bataille pour simplement pouvoir le constituer.

Je rappelle, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, que ce musée vaut le déplacement: il y a des pièces uniques que M. Tua possède dans sa collection, notamment toute une collection de motos et de vélos, de Motosacoche – on ne peut mieux dire que c'est du terroir genevois – cela vaut donc la peine d'être conservé et promu. Je rappelle que M. Tua était à deux doigts de vendre toute sa collection à des Japonais, donc cela eût été vraiment dommage de laisser partir un tel musée à l'étranger.

Ainsi, je crois que le Musée Jean Tua mérite enfin une petite aide matérielle de notre municipalité, car, indépendamment de la difficulté de sa création, il y a aussi eu beaucoup de demandes d'engagement du Conseil municipal pour que M. Tua et son musée puissent bénéficier d'une aide matérielle un tant soit peu substantielle. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu grand-chose, sinon rien, alors je crois qu'à travers ces invites nous pourrions faire un effort supplémentaire en faveur de ce musée.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Notre collègue motionnaire Bernard Lescaze a expliqué historiquement l'affaire du Musée Jean Tua concernant les locaux. Il faudrait rappeler que nous sommes un certain nombre dans ce Conseil à avoir siégé avec Jean Tua, qui était conseiller municipal, et qu'il y a eu, si on peut dire, un engouement pour les anciennes voitures de l'histoire de Genève.

A ce propos, il faut penser que la ville de Genève est marquée par le Salon de l'automobile qui règne depuis de nombreuses années sur l'image de la Suisse. La commune de Plainpalais a d'ailleurs été témoin de cet enthousiasme avec les milliers de personnes qui venaient de toute la Suisse et de toute la région française pour admirer les derniers modèles appréciés par les visiteurs.

Par conséquent, il est vrai que lorsque l'on voit l'effort financier que la Ville de Genève est prête à consentir pour le Musée d'art moderne et contemporain, on ne comprend pas très bien pourquoi le Musée Jean Tua de l'automobile, d'un habitant de la ville de Genève, représentant quand même une valeur importante soit un petit peu mis de côté pour être remplacé par d'autres hobbies. En outre, je rappellerai que le musée qui est actuellement en place ne peut pas contenir toute la collection de Jean Tua.

Pour ma part, je connaissais Jean Tua avant de siéger au Conseil municipal, en raison des vieilles voitures qu'il collectionnait et je peux vous dire qu'à la rue Pestalozzi où il entassait ses véhicules, ses motos, etc., on pouvait admirer un certain nombre de modèles comme les Motosacoche. Les Motosacoche font partie de l'histoire industrielle de Genève; la route des Acacias notamment a connu cette empreinte au niveau de la technologie et de la construction et les Motosacoche ont marqué peut-être l'histoire du monde dans ce domaine.

Il me paraît important que la commission des arts et de la culture examine cette motion avec sérénité, en regardant ce que Jean Tua offre à la Ville de Genève. Cette dernière a alloué des allocations et des subventions dans d'autres domaines où nous ne savons pas vraiment ce que cela a apporté à la Ville de Genève au niveau de son histoire. C'est pourquoi j'encourage le Conseil municipal à accepter le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture.

La commission pourra l'examiner en fonction des éléments qui sont importants pour la Ville de Genève et pour le Salon de l'automobile, parce qu'il faut penser que, demain, si le Salon de l'automobile ne devrait plus se dérouler à Genève, Zurich se précipiterait sur l'occasion et offrirait peut-être des locaux à Jean Tua pour exposer ses véhicules.

Il faut donc réfléchir tranquillement à tous ces éléments, auditionner les personnes concernées et surtout auditionner Jean Tua, qui sera peut-être heureux d'expliquer ses hobbies et sa passion de la vieille automobile. Je sais qu'actuellement, dans le monde politique, l'antivoiture arrive en tête, mais il ne faut pas confondre quelque chose qui ne pollue pas, qui ne roule pas et qui fait plaisir à un certain nombre de personnes au niveau de l'histoire de Genève et les voitures qui circulent actuellement. (*Quelques applaudissements.*)

Préconsultation

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'ai déposé un amendement à la motion M-263 dont j'aimerais vous lire le contenu pour que vous puissiez voir à quel point je suis en désaccord total, malgré l'estime que je porte aux orateurs précédents, avec ce qu'ils viennent de dire. Dans cet amendement, l'invité unique, qui remplace les trois invites proposées par les motionnaires, est la suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à *tout mettre en œuvre et à intensifier ses démarches, afin que le Musée Jean Tua de l'automobile libère enfin les locaux dans lesquels il se trouve actuellement, car il n'est plus acceptable que ce musée rende impossible la réalisation d'un projet culturel, dit «BAC + 3», qui a été voté à l'unanimité (moins une abstention) le 20 septembre 1999 par l'ensemble du Conseil municipal.*»

Quand on se pose des questions pour savoir quelles sont les intentions de la Ville de Genève, que faut-il de plus qu'une décision prise à l'unanimité moins une abstention? J'aimerais insister sur l'objectif qui est le déplacement du Musée Jean Tua.

Ce musée fonctionne pour le moins de façon étrange: il n'attire, en effet, que fort peu de visiteurs et il n'y a pas d'exposition qui soit organisée dans ce musée. Seule la collection y est présentée. Comme vous le savez par ailleurs, il existe deux musées de l'automobile à Genève et les deux musées fonctionnent mal. On peut penser en toute intelligence que le regroupement de ces deux collections per-

mettrait d'atteindre davantage de public et d'accroître significativement leur visibilité. Quoi qu'il en soit, le fait de disposer de deux musées de l'automobile paraît excessif et aberrant pour une ville comme Genève.

D'autre part, M. Tua n'honore pas la convention qu'il a signée avec la Ville de Genève: sauf erreur, il ne paie pas à la fondation qui gère le bâtiment les charges qui lui incombent. A ce jour, il a une dette envers celle-ci d'au moins 16 000 francs. Il faut noter que les quelques fois où il s'est acquitté de sa participation aux charges du bâtiment, il l'a fait après avoir reçu des subsides de la Ville de Genève.

La collection aurait été cédée à la Ville de Genève: permettez-moi de mettre un sérieux point d'interrogation à cette affirmation! Il y a un flou sur cette donation et j'aimerais savoir qui, dans cette salle, peut réellement nous apporter des garanties sur l'inventaire de cette collection. On entend toutes sortes de rumeurs et j'aimerais savoir ce qu'il en est réellement.

En outre, la convention avec ce musée a été dénoncée par la Ville de Genève. Je n'ai pas trouvé la date exacte, mais M. Vaissade pourra sans doute nous la donner.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Depuis deux ans.

M. Bernard Paillard. Alors, si depuis deux ans nous n'avons plus de convention avec le Musée Jean Tua, celui-ci est donc de fait, aujourd'hui, un occupant illicite, pour ne pas dire un squatter des locaux du Bâtiment d'art contemporain (BAC). Son emplacement au BAC est un non-sens par rapport à la vocation de ce lieu dévolu à l'art contemporain. La situation actuelle du Musée Jean Tua l'amène à disposer de la plus grande des vitrines, du côté de la rue des Bains, sur l'espace public, ce qui est une situation privilégiée, tandis que les autres utilisateurs du BAC ont leur entrée à l'intérieur de la cour.

Cependant, ce musée empêche surtout le développement du projet BAC + 3. On peut noter aussi que M. Jean Tua a accepté le principe d'un déménagement – M. Lescaze l'évoquait tout à l'heure – puisqu'il avait souscrit à l'idée d'un transfert à l'avenue Giuseppe-Motta. Mais il est à craindre que, si l'on se contente d'aider ce musée sans lui donner l'occasion de déménager, il n'y aura aucune incitation à le voir quitter ses locaux actuels. S'il y a aide, il faut impérativement qu'elle soit destinée au déménagement de ce musée.

En conclusion, certes, le département des affaires culturelles, en la personne de M. Vaissade notamment, a déjà tenté toutes sortes de démarches, mais ce dos-

sier doit être repris par le Conseil administratif sous l'impulsion du Conseil municipal avec notre ferme soutien et en conformité avec le vote unanime du 20 septembre 1999.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je serai bref, Monsieur le président. Je crois que plusieurs choses légitimes viennent d'être dites par M. Paillard. Quant à M. Lyon qui s'inquiétait de percevoir une attitude antiautomobile de la part du Conseil administratif dans cette affaire, je peux le rassurer et lui dire quand même que, si nous avons une attitude antiautomobile, nous préférierions peut-être voir les automobiles au musée plutôt que dans nos rues et cela irait donc plutôt dans le sens que vous souhaitez.

Cela dit, je crois qu'il faut garder à l'esprit le fait que la Ville de Genève a été très généreuse envers le Musée Jean Tua, même si vous en doutez, Monsieur Lescaze, comme vous doutez de la persévérance du Conseil administratif. Nous constatons, quant à nous, que le Parti radical est très persévérant, puisque non seulement M. Jean Tua, ancien conseiller municipal radical, mais également son éminent représentant au conseil de fondation au Musée Jean Tua – je crois que vous êtes vous-même membre de ce conseil de fondation, Monsieur Lescaze, vous ne l'avez pas dit, mais...

M. Bernard Lescaze (R). Je vais vous répondre, car vous m'insultez.

Le président. Monsieur Lescaze, vous aurez la parole à votre tour; la parole est à M. le conseiller administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai l'impression que j'ai dit quelque chose de juste. (*Applaudissements.*) Alors, Monsieur Lescaze, je dirai, dans le prolongement de ce que vous avez dit tout à l'heure... (*Remarque de M. Lescaze.*) Mais vous pouvez être fier d'être membre de cette fondation...

Le président. Ecoutez, Monsieur Lescaze, je vous en prie, vous aurez la parole à votre tour.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cessez de vous agiter... (*Remarque de M. Lescaze.*)

Le président. Monsieur Ferrazino, poursuivez!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais que vous fassiez taire M. Lescaze, Monsieur le président, afin que je puisse m'exprimer.

Le président. Eh bien, je m'y efforce.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Bien! Il est extraordinaire de voir à quel point des voitures dans un musée peuvent soulever les passions.

Je disais simplement, Monsieur Lescaze, que vous avez voulu faire une comparaison très hasardeuse avec des squatters et que vous avez aussi laissé entendre que le Conseil administratif aurait également une politique de deux poids, deux mesures. Eh bien, je vous rappellerai que le Conseil administratif ne défend pas les squatters, mais qu'il essaie de négocier dans les dossiers de ce genre et que les squatters, qui n'ont pas la forme d'automobiles mais d'êtres humains, paient au moins leur électricité. Celle-ci n'est donc pas à la charge de la collectivité. *(Applaudissements.)*

Ici, il y a une erreur, je dis bien une erreur dans la motion M-263, et je m'en étonne, puisque, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Lescaze, vous êtes membre du conseil de fondation du Musée Jean Tua et vous devriez donc connaître ce dossier; il est faux de laisser croire que le Musée Jean Tua pourrait ne pas payer le chauffage et l'électricité, puisqu'il y a une convention mettant précisément à sa charge les frais d'électricité dus aux Services industriels et de chauffage dus au Service de l'énergie de la Ville de Genève.

Je peux vous dire que l'épaisseur du dossier du Service de l'énergie représente à peu près celle d'un classeur fédéral, comportant des lettres de rappel pour demander tout simplement au Musée Jean Tua d'honorer sa signature en fonction du contrat qui le lie à la Ville de Genève. Pour ma part, Je trouve cela regrettable, d'autant plus regrettable – j'en terminerai par là – que vous, les motionnaires, laissez entendre de manière erronée dans la motion M-263 que le MAMCO et le Centre d'art contemporain ne payent pas leurs charges de chauffage et d'électricité. Or ils les payent tout à fait régulièrement. Ce qui est écrit dans cette motion est totalement erroné.

Maintenant, s'agissant du projet BAC + 3 largement soutenu par le Conseil municipal et du souhait également largement exprimé, je crois, tant de ce côté-là que de ce côté-ci de la salle, de pouvoir récupérer ces locaux pour développer ce projet, je laisserai tout à l'heure mon collègue Alain Vaissade s'exprimer à ce

sujet. Pour ma part, je rejoins l'opinion exprimée par M. Paillard tout à l'heure, en estimant qu'avoir deux musées de l'automobile à Genève est un peu excessif. Par conséquent, je crois qu'il serait temps maintenant de pouvoir faire en sorte que les véhicules se trouvant au Musée Jean Tua puissent rejoindre ceux qui se trouvent au Musée international de l'automobile de Palexpo. Des propositions seront faites tout à l'heure par mon collègue Alain Vaissade.

Le président. En vertu de l'article 89 du règlement du Conseil municipal, je donne la parole à M. Lescaze.

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-263 se voulait être une motion permettant d'étudier le problème du Musée Jean Tua. Je constate que, par une alliance entre certains groupes de la majorité du Conseil municipal, vous avez voulu faire un combat frontal. Dans ces conditions, je suis quand même obligé de rectifier certains points qui ont été avancés.

Je regrette infiniment que M. le conseiller municipal Paillard, se faisant sans doute l'interprète d'une majorité gouvernementale, s'efforce de dresser l'art contemporain contre les musées de l'automobile. Tel n'est pas le cas des motionnaires; ils continuent à penser que les choses doivent être traitées de façon différente.

J'ai simplement dit clairement que nous n'avions jusqu'à présent jamais eu le budget de transformation et de fonctionnement du projet BAC + 3, et que le jour où le Conseil municipal verra ce que coûte l'art contemporain, peut-être aura-t-il une autre idée sur l'utilisation du bâtiment concerné, d'autant plus que le Conseil administratif sait parfaitement que, si le MAMCO paie ses frais d'électricité, c'est parce que la Ville le subventionne à hauteur de 300 000 francs, alors que les autres n'ont pas cette subvention. La convention qui avait été faite autrefois a été faite finalement en profitant, je n'hésite pas à le dire ici, de la naïveté de M. Jean Tua.

En ce qui concerne les squatters, il est vrai que M. Paillard est un spécialiste en la matière comme certaines autres personnes dans cette assemblée, mais j'aimerais vous dire que nous aimerions bien connaître la liste complète des dépenses que la Ville de Genève a faites pour Mottattom, qui a ses locaux dans l'un des rares lieux où celle-ci pourrait construire des logements à proximité de celui-ci. Pour l'instant, malgré toutes les propagandes électorales, nous voulons du logement sur les lieux où s'est installé Mottattom, or il n'y a pas de logements; dans les terrains d'à côté, il n'y a pas de logements.

Ce que je regrette de dire, parce que le Conseil administratif vous trompe en partie, Mesdames et Messieurs, c'est qu'il n'y a pas à Genève de «Musée de l'automobile». Il y a le Musée Jean Tua de l'automobile, avec une collection cohérente, homogène, jusqu'en 1940, qui appartient à M. Jean Tua et qui est léguée à la Ville de Genève par acte notarié. La commission des arts et de la culture pourra l'entendre non seulement de la bouche de M. Jean Tua mais du notaire qui a procédé à l'acte notarié. Je ne sais pas si'il vous faut d'autres garanties, vous les demanderez à ce moment-là. Cela, c'est une collection qui existe.

A Palexpo, il y a un musée dit «Musée international de l'automobile» dont la collection n'existe pas, car il s'agit de voitures prêtées par divers collectionneurs, qui souhaitent même peut-être parfois en faire une sorte de salon de vente, parce que, là-bas, on fait du commerce. Ces voitures n'appartiennent pas à la Fondation du Musée international de l'automobile; elles sont mises en dépôt gratuit. J'aimerais rappeler au Conseil administratif que le Musée international de l'automobile, créé par M. Pierre-Marcel Favre, qui est vite parti pour «raisons de santé», quand il a vu que cela ne pouvait pas marcher. En revanche, on voit que, pour le Salon du livre, qui est une brillante réalisation, il est en bonne santé.

Le Musée international de l'automobile de Palexpo a coûté 15 millions de francs à des banques, dont la Banque cantonale de Genève, parce que ces établissements bancaires ont été induits en erreur, non seulement par le fondateur de ce musée, mais également par les autorités publiques qui avaient assuré, y compris d'ailleurs les Fondations Orgexpo et Palexpo, qu'elles soutiendraient le Musée international de l'automobile.

Alors, ne demandez pas maintenant, Monsieur Paillard, à M. Jean Tua d'aller mettre sa véritable collection qui, elle, vaut quelque chose historiquement, patrimoniallement et financièrement entre les mains de gens qui n'ont pas de collection, qui ont déjà fait faillite et qui vivent de la charité publique: ce n'est simplement pas sérieux.

En ce qui concerne les squatters, M. Ferrazino peut dire: «Nous allons voir au Clos-Voltaire s'il s'agit de squatters, nous allons voir à Mottattom...» Toutefois, nous n'avons pas beaucoup entendu M. Ferrazino protester contre les transformations du patrimoine sur l'immeuble «Rhino» dont les façades ont été peintes en noir, sans aucune autorisation. Vous avez un conservateur du patrimoine inflexible, lorsqu'il s'agit d'immeubles privés, tout en prétendant, vous-même, Monsieur Ferrazino, que vous donnez libéralement les autorisations, ce qui est faux. Pour Rhino, avez-vous déposé une plainte contre cette atteinte au patrimoine concernant la peinture de ces façades? Non, vous ne l'avez pas fait et vous ne le ferez pas, je sais bien pourquoi.

Alors, aujourd'hui, soyez raisonnable; vous n'avez pas à opposer une politique culturelle utile à votre défense des squatters. Ce que nous constatons, c'est

que, une fois de plus, la Ville de Genève ne sait pas négocier avec des gens qui sont capables de lui offrir quelque chose et d'être des mécènes. Vous avez voulu vous-même, Monsieur Ferrazino, acquérir certains espaces qui auraient pu être utiles pour la Ville de Genève.

Vous n'avez pas su, ni votre collègue M. Vaissade, arriver à un accord: effectivement, M. Tua était d'accord de déménager sur les lieux où se trouve Mottattom; cela l'intéressait parce que c'était près du lieu où il a passé son enfance et près d'un endroit où la Ville aurait pu avoir des terrains, mais vous êtes incapables de négocier les choses. Le résultat, c'est que, si vous continuez, il n'y aura peut-être plus de Musée de l'automobile – c'est sans doute ce que vous souhaitez – ni à Palexpo, parce que la Ville ne donnera pas un sou, ni à l'avenue Giuseppe-Motta; vous n'aurez pas les terrains que vous voulez, vous n'aurez rien du tout.

Alors, c'est la politique de l'échec, la politique de la nullité, c'est à vous de choisir. Ce que nous demandons dans notre motion, c'est exclusivement que la commission des arts et de la culture essaie d'examiner des pistes avec le Conseil administratif. Moi, je suis même prêt à accepter l'amendement insolent et inepte de M. Paillard, inepte non pas par rapport au but, parce que nous poursuivons le même but, mais par rapport à la description de la situation qu'il fait, parce qu'il sait très bien que ce n'est pas la véritable situation.

Le Musée Jean Tua de l'automobile souhaite simplement qu'on l'aide à trouver un endroit où il puisse s'établir et s'épanouir. Seulement, la politique de la Ville est d'essayer de s'en débarrasser au profit d'une institution qui est déjà au bord de la faillite, qui a mis dix-huit mois avant d'obtenir un sursis concordataire, et par abandon de créances de plus de 15 millions de francs. Alors, ce n'est simplement pas raisonnable.

Ici, il s'agit simplement de le dire clairement. Vous avez, d'une part, la possibilité d'offrir à la Ville de Genève une collection qui lui est donnée, de la développer ou de ne pas la développer, et, d'autre part, de faire une politique en faveur de l'art contemporain selon le projet BAC + 3. Vous avez aussi l'autre possibilité de ne rien faire, de tout bloquer, de pourrir les situations, comme vous le faites pour le logement social.

Alors, aujourd'hui, il y a effectivement une décision importante à prendre, c'est de renvoyer cette motion dans une commission pour qu'on l'étudie; il y a aussi une prise de responsabilité du Conseil administratif pour savoir ce qu'il compte faire dans divers domaines.

Ce n'est pas moi qui ai parlé le premier des squatters, ce n'est pas moi qui ai parlé des locaux que la Ville laisse très libéralement à des gens qui ne paient pas de loyers, dont on ne sait pas sur quel compte vont les factures d'électricité. En tout cas, la version des Services industriels de Genève, qui appartient aussi à

la collectivité, n'est pas tout à fait la vôtre, Monsieur Ferrazino, et un certain nombre de citoyennes et de citoyens dans cette ville commencent effectivement à en avoir assez que, d'un côté, il y ait des citoyens qui paient leurs impôts, paient leur loyer, travaillent, et que, de l'autre, la Ville subventionne des gens qui ne font aucun cas de ces choses-là. Alors, à vous de choisir! (*Quelques applaudissements.*)

M. Alain Marquet (Ve). Je n'aurais jamais cru qu'un jour des voitures dans un musée puissent générer autant de haine et de rage, voire davantage que les voitures qui circulent dans nos rues, sujet que nous traitons régulièrement.

Je sais gré aux motionnaires au cours de leur présentation d'avoir démontré qu'en fait non seulement il y avait le Musée Tua, mais que, derrière cela, il y avait une agression caractérisée contre un endroit culturel alternatif, qu'ils ont évidemment beaucoup de peine à comprendre et qui se situe dans un quartier qui en a cruellement besoin. Nous sommes évidemment soucieux de l'aboutissement de BAC + 3.

Evidemment, aussi, cela a déjà été dit, pour nous, la meilleure place pour les voitures se trouve dans un musée, même si nous pouvons trouver bizarre qu'une collectivité de 450 000 habitants puisse se flatter d'avoir deux musées. Toujours est-il qu'on peut imaginer récupérer les bicyclettes ou les motos qui font partie du patrimoine genevois, mais nous n'irons pas plus loin.

Nous, les Verts, avons un projet d'amendement qui aurait consisté à ne garder que la deuxième invite de la motion M-263, telle qu'elle nous était présentée, mais, compte tenu, à nos yeux, de la qualité parfaite de l'amendement proposé par M. Paillard, nous nous y rallierons. Nous renonçons donc à notre amendement.

M. Georges Breguet (Ve). Je vais m'exprimer ici à titre personnel, puisque le préopinant a donné le point de vue des Verts sur ce problème.

J'aimerais dire que l'intervention de M. Paillard a été tout à fait dans le sens de ce que je voulais dire par rapport à la priorité d'aller de l'avant en ce qui concerne le projet BAC + 3. Il est vrai que la présence du Musée Jean Tua dans les bâtiments de l'ancienne SIP est une épine dans le pied, disons-le, de l'avancement de ce projet. Il est vrai que c'est un projet prioritaire et que l'ensemble du Conseil municipal a demandé d'aller de l'avant, mais je voulais aussi ajouter qu'il ne fallait pas sous-estimer l'élément patrimonial de la collection Tua.

J'ai beau être écologiste, je pense qu'au niveau de l'histoire, au niveau de la réalité des collections, on ne peut pas simplement penser que cela n'a aucune

valeur, parce qu'on est contre la circulation actuelle des voitures. Je pense que l'aspect de la préservation du patrimoine est un aspect important. Malheureusement, nous sommes aussi obligés de reconnaître que la situation légale de cette collection est complètement floue; ce que nous pouvons véritablement espérer, c'est qu'un renvoi en commission permette de montrer clairement où en sont vraiment les dispositions testimoniales de M. Tua, pour savoir si réellement cette collection peut finir dans le patrimoine de la Ville.

J'aimerais simplement peut-être vous rappeler une chose: vous savez qu'il y a une collection de voitures tout à fait prestigieuse qui se trouve à Mulhouse, la collection des frères Schlumpf, qui a d'ailleurs fini, de manière rocambolesque, dans le patrimoine de l'Etat français, et il se trouve qu'au niveau muséal, c'est un des trois musées les plus visités de France.

M. Daniel Sormanni (S). C'est assez amusant de voir ce qui se dit ce soir à propos du Musée Jean Tua de l'automobile. A titre personnel, je pense que vous le savez, mon premier métier était celui de mécanicien sur automobiles et je suis, par conséquent, très attaché aux voitures.

Néanmoins, il y a un certain nombre de choses qui méritent quand même d'être dites. A l'époque, lors de la création du Musée Jean Tua, il se trouve que j'ai participé à ce projet, car je suis un ancien conseiller municipal. Je trouve logique qu'on s'occupe aussi de ce patrimoine-là et je verrais en tout cas d'un mauvais œil qu'on dise avoir absolument besoin maintenant des locaux du Bâtiment d'art contemporain pour l'agrandissement du MAMCO et du Centre d'art contemporain dans le cadre du projet BAC + 3, qu'on prenne les voitures et qu'on les jette à la rue; ce serait tout à fait déraisonnable. Par contre, il faut trouver une solution et je pense qu'il y en a une qui est relativement rapide et pas onéreuse.

Toutefois, je pense qu'il y a un intérêt à renvoyer, de toute manière, la motion M-263 à la commission des arts et de la culture. En ce qui nous concerne, nous avons aussi quelques amendements à lui apporter, parce qu'il faudrait une fois pour toutes savoir si véritablement les engagements qui avaient été pris à l'époque par M. Jean Tua ont été respectés. En effet, il faudrait savoir si la donation de cette collection a finalement été faite. M. Lescaze nous déclare que cela a été le cas, mais je ne croirai que ce que je verrai et quand véritablement cela aura été prouvé.

Il est donc nécessaire que le Conseil administratif ait le document prouvant que la donation a été faite devant notaire, et je parle d'une donation, non pas d'un testament, parce que ce n'est pas tout à fait la même chose. Moi aussi, j'ai

entendu dire qu'il n'y avait en fait qu'un testament. Or un testament est révoquant toutes les dix minutes. Par conséquent c'est d'une véritable donation dont la Ville de Genève a besoin.

D'autre part, M. Jean Tua s'est engagé aussi à ne vendre aucun des véhicules d'une certaine époque. Je n'ai plus en tête les années, mais il y a une collection qui débute en 1900 et quelques années – je pense que M. Lescaze le sait – et qui se termine dans une certaine décennie. M. Jean Tua possède aussi des véhicules précédant ou suivant cette période, mais, pour cette période-là, il s'est engagé à en faire la donation et s'est aussi engagé à ne vendre aucun de ces véhicules-là.

Or il se trouve, Mesdames et Messieurs, que M. Tua n'a pas respecté cet engagement, parce qu'un certain nombre de véhicules de cette époque, dont il devrait avoir fait la donation à la Ville de Genève, ont été vendus à l'étranger. Il n'a pas eu de chance, parce que, finalement, ces véhicules sont revenus à Genève et certains sont exposés au Musée international de l'automobile. Je crois aussi qu'il y a un certain nombre de choses qui n'ont pas été respectées.

Je connais M. Tua depuis trente-cinq ans. Je le connaissais lorsque j'étais mécanicien et je n'ai absolument rien contre lui. Cependant, à un moment donné, quand on s'engage à faire quelque chose, on doit respecter son engagement et je crois qu'il y a là en tout cas un problème par rapport à cette question.

Quant au reste du problème, une solution existe. Il est aberrant que, dans le canton de Genève, il y ait deux musées de l'automobile. Même si on peut critiquer le Musée international de l'automobile qui est à l'aéroport, la Ville n'est pas spécialement impliquée. Certes, il y a eu un certain nombre de problèmes, mais ce musée fonctionne et la situation a été assainie.

Je vous rappelle tout de même que, concernant le fonctionnement du musée, on peut constater qu'il a toujours fonctionné; il a toujours eu des comptes bénéficiaires, et c'est simplement la dette concernant la construction des locaux qui a occasionné des problèmes. Les prévisions ont été mal faites à l'époque et je ne vois pas en quoi nous sommes concernés par cela. Nous ne sommes pas ici pour faire le procès du Musée international de l'automobile; aujourd'hui, ce problème est réglé, le musée continue de fonctionner et il présente un certain nombre d'animations.

Par conséquent, je crois qu'il serait tout à fait opportun que les voitures de M. Jean Tua prennent par camions la voie du Musée international de l'automobile qui, premièrement, a les surfaces nécessaires pour accueillir les véhicules de M. Tua et qui, deuxièmement, est tout à fait prêt à le faire, cela a encore été confirmé, et je crois même que cela a été confirmé au Conseil administratif. En tout cas, en ce qui me concerne, connaissant les responsables du Musée international de l'automobile, je peux vous l'affirmer, puisque cela m'a encore été

confirmé il y a une quinzaine de minutes. Surtout, les responsables du musée sont tout à fait prêts à créer l'«espace Jean Tua» à l'aéroport, sous la responsabilité de M. Jean Tua. Simplement, les locaux sont là-bas, c'est pratique, c'est facile et cela ne coûte pas cher de les y amener.

En conséquence, je crois que c'est la solution que nous devons retenir. Il faut amender cette motion et la renvoyer à la commission des arts et de la culture, mais je crois que ce que je viens de proposer représente la voie la plus simple. L'avantage de cette solution est de permettre d'avoir un seul musée de l'automobile et de maintenir l'espace Jean Tua, M. Jean tua lui-même restant responsable de son espace, mais dans un autre local.

Cette solution n'a finalement que des avantages, mais elle a encore un autre avantage, c'est que finalement on ne se demandera plus si on va oui ou non déplacer le Musée Jean Tua dans les locaux de l'avenue Giuseppe-Motta. Vous savez qu'il y a dans ce quartier aussi toute une série de besoins socio-économiques qui feront d'ailleurs l'objet du débat sur le rapport M-159 A, qui figure dans notre ordre du jour.

Par conséquent, je crois que c'est la solution que nous devrions retenir, cela sans haine pour qui que ce soit, car elle nous permet de trouver enfin une solution raisonnable. Il n'est pas raisonnable d'avoir deux musées de l'automobile à Genève, lorsque des solutions simples existent et qu'elles pourraient être mises en œuvre très rapidement, voire même en quelques semaines.

D'ailleurs, cette solution permettrait ensuite de pouvoir développer ce qui est prévu dans les locaux actuels du MAMCO avec le projet BAC + 3. Tout le monde serait content. D'une part, à l'avenue Giuseppe-Motta, on pourrait répondre aux besoins du quartier. D'autre part, dans les anciens locaux de la SIP, à Plainpalais, on pourrait également répondre à une demande et aller de l'avant avec BAC + 3. Enfin, on aurait un seul musée de l'automobile avec son espace spécifique à l'aéroport. C'est cela la solution.

Monsieur le président, je dépose l'amendement des socialistes sur votre bureau. Cet amendement consiste à supprimer les deux premières invites de la motion et à modifier la troisième invite comme suit:

Projet d'amendement

«– à envisager le relogement du *Musée Jean Tua* au *Musée international de l'automobile* à l'aéroport de Genève, afin d'installer à son emplacement actuel le Bâtiment d'art contemporain, conformément à la motion M-312 acceptée par le Conseil municipal le 20 septembre 1999.»

M. Jean-Marc Guscetti (L). Actuellement, personne ne semble vraiment satisfait de la situation. Plus particulièrement, les magistrats ont montré qu'ils avaient quelque difficulté à gérer ce dossier. Quant au Conseil municipal, il est divisé sur le fond, mais il semble assez proche d'une solution pour en renvoyer les éléments à la commission des arts et de la culture.

J'aimerais rappeler aussi que M. Jean Tua n'est pas tout à fait satisfait de la situation actuellement, cela pour plusieurs raisons. La première concerne les locaux de l'avenue Giuseppe-Motta et Mottatom, où M. Jean Tua n'a pas été véritablement gagnant, alors qu'une solution pouvait être trouvée à ce moment-là. J'aimerais rappeler aussi que M. Jean Tua n'est pas dans une logique commerciale, contrairement aux responsables du Musée international de l'automobile.

Il y a plusieurs années, M. Tua s'est vu offrir une somme colossale pour le rachat complet de sa collection par des collectionneurs japonais, somme qu'il a refusée. Finalement, se trouvant à la tête d'un patrimoine, il est assez étonné que la Ville porte si peu de considération à une collection qu'il a mis toute sa vie à constituer et qui contient des œuvres assez exceptionnelles, telles que des Mercedes 504, des Adler 35 chevaux, des Packard 1927, des Bugatti type 49 et enfin quelques Hispano-Suiza.

Sur le point particulier du testament, il est vrai qu'il serait nécessaire de remettre les choses à plat et de faire plutôt un pacte successoral irrévocable pour que cette affaire soit plus claire. C'est Francis Blanche qui a dit un jour: «Mieux vaut penser le changement que changer le pansement.» C'est plutôt dans cette voie que j'aimerais vous inviter à aller, avec finalement un renvoi de la motion M-263 à la commission des arts et de la culture, permettant une réflexion générale, une clarification et une remise des choses à plat, sans parti pris, tel que pourrait le suggérer l'amendement de M. Paillard qui, à mon sens, n'est pas réaliste mais plutôt simpliste. M. Paillard dit, en effet, qu'il faut tout mettre dans le même panier: c'est comme si on demandait à la Coop et à la Migros de s'unir et de fusionner. Finalement, ceux qui en seraient pénalisés seraient les consommateurs et les clients.

Bref, renvoyons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet objet tel quel à la commission des arts et de la culture, afin de clarifier, d'évoquer de nouvelles solutions et de passer, et cela va être important, de l'émotionnel au rationnel. D'avance, je vous en remercie.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Effectivement, je suis aussi surpris des dérapages de ce soir.

J'aimerais juste réagir très rapidement en deux mots. Tout de même, quand on veut répondre à quelqu'un, Monsieur Guscetti, on s'appuie au moins sur le texte qu'il propose. Je ne propose pas de réunir les deux musées. Lisez mon amendement. Moi-même, je l'ai fait tout à l'heure! Par conséquent, au moins, adressez-vous à moi dans les termes que je propose, c'est la moindre des choses.

Le deuxième point que j'aimerais évoquer concerne les propos franchement insultants de M. Lescaze, qui disait et prétendait tout à l'heure que j'étais l'instrument de l'exécutif ici. Monsieur Lescaze, vous pouvez maintenir les âneries que vous voulez, cela vous regarde. Cela étant, bien avant d'avoir rencontré le Conseil administratif à propos de cette question, il s'est trouvé que je faisais partie – j'en fais toujours partie d'ailleurs – du groupe de travail qui réunit le MAMCO, le Centre d'art contemporain, etc., enfin tous les partenaires qui souhaitent mettre le projet BAC + 3 sur pied et qui se heurtent au problème important que représente le musée de M. Jean Tua dans cette affaire.

Par conséquent, si je représente un milieu quelconque, c'est certainement celui de tous les dirigeants de ces institutions culturelles qui souhaitent ardemment la réalisation du projet BAC + 3.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Il n'est pas question pour nous d'engager une guerre de tranchées au sujet du Musée Jean Tua, comme peut le penser M. Lescaze.

Nous aussi, nous sommes très sensibles à la valeur et à la beauté d'une telle collection, mais il est vrai qu'il n'est pas du tout rationnel d'avoir à Genève deux musées de l'automobile. (*Objection de M. Lescaze.*) Non, il y en a deux; vous pouvez tourner le problème comme vous voulez, mais il y a deux musées où vous pouvez aller.

Par conséquent, nous accepterons le renvoi de la motion M-263 à la commission des arts et de la culture, mais nous accepterons également l'amendement proposé par M. Paillard.

M. Olivier Coste (S). Nous espérons effectivement que les actes notariés dont on nous parle sont bien réels et qu'ils ne seront pas modifiés ultérieurement.

Nous nous réjouissons que la Ville puisse bénéficier d'un legs important, en relation directe avec son histoire industrielle, enrichissant ainsi son patrimoine. Nous rendons cependant attentifs le Conseil municipal et le Conseil administratif aux termes et aux conditions de propriété du contrat, afin qu'ils s'assurent que, dans quelques années, si le Musée international de l'automobile devait à

nouveau rencontrer des difficultés financières, ce patrimoine reste propriété de la Ville et que nous ne recommencions pas la saga, encore non close, que nous avons vécue avec les presses de l'ancien Centre genevois de gravure contemporaine.

D'autre part, nous faisons la proposition que le déplacement du Musée Jean Tua au Musée international de l'automobile se fasse par un jour de beau temps, sous la forme d'un cortège de voitures. On évitera les frais de transport par camion et cela sera un peu plus festif.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais ajouter brièvement un commentaire concernant les perspectives du Musée international de l'automobile.

Aux dernières nouvelles, et cela sera facile au Conseil administratif de le vérifier, il n'est pas du tout certain que ce musée puisse rester où il est, en raison des besoins d'extension tant de Palexpo que de l'aéroport. Il est clair qu'une demande qui existe et que des discussions ont déjà été lancées pour que ce musée international puisse trouver des locaux ailleurs.

Il faudra donc en tenir compte le jour où on discutera d'un éventuel transfert du Musée Jean Tua.

M. Damien Sidler (Ve). J'ai entendu M^{me} Johner et M. Sormanni déclarer que, deux musées de l'automobile, c'était excessif. Effectivement, il est excessif d'avoir deux musées historiques de l'automobile à Genève, surtout si l'on considère les espaces d'exposition dévolus à l'automobile contemporaine à Genève.

Quant à M. Lescaze, qui oppose les logements et les squats, je m'étonne et je trouve vraiment indécent qu'il souhaite maintenir le Musée Jean Tua de l'automobile au centre-ville, alors que justement on manque de logements. Je pense que la solution sera peut-être précisément de le mettre en dehors de la ville, parce que, tôt ou tard, si on le laisse en ville, on aura de nouveau un problème si on veut faire du logement ou autre chose.

Les Verts ne sont donc pas opposés à ce musée, mais, en tout cas, ils veulent qu'il soit situé en dehors de la ville, si possible à Palexpo. Nous accepterons donc l'amendement de M. Paillard, comme M. Marquet l'a annoncé tout à l'heure, mais bien sûr avec un renvoi direct de la motion au Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Tout d'abord, j'aimerais m'adresser à M. Lescaze.

Pour ma part, Monsieur Lescaze, j'aimerais continuer à parler avec vous du Musée Jean Tua, puisque vous êtes notre interlocuteur au niveau du département des affaires culturelles pour négocier et que vous avez rappelé précédemment que les négociations ne vous semblaient pas assez rapides. Vous êtes membre de la fondation de ce musée et il n'y a que vous qui pourriez convaincre M. Jean Tua de prendre une décision. C'est pour cela que nous avons estimé que vous étiez notre principal interlocuteur.

Par conséquent, si vous faites voter au Conseil municipal une motion, quelle qu'en soit la teneur, et qu'elle est renvoyée en commission, il faudra un certain temps pour que la commission arrive à un consensus, qu'elle puisse trouver un terrain d'entente et prendre des décisions satisfaisantes. Les prochaines élections municipales auront déjà eu lieu et celles-ci risquent de perturber une prise de décision rapide.

Par conséquent, le fait d'accepter cette motion et de la renvoyer en commission va retirer toute latitude au département des affaires culturelles ou au Conseil administratif de pouvoir négocier une solution. Or, Monsieur Lescaze, nous comptons sur vous pour trouver une solution avec M. Jean Tua, parce que nous savons que, si vous dites quelque chose, il vous suivra. Dans le cas contraire, nous nous retrouvons dans une situation complètement bloquée.

Sachez, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif et beaucoup de conseillers municipaux qui ont connu M. Jean Tua sont en relation de sympathie avec lui. Moi, j'adore M. Jean Tua et j'ai des relations particulières avec lui, car nous sommes d'anciens professeurs de physique. J'ai toujours entretenu des rapports aimables avec lui, mais mon département a besoin d'utiliser les locaux dans lesquels il se trouve.

C'est en octobre 2001, donc depuis un certain temps, que nous avons résilié la convention de la Ville avec M. Jean Tua. Cependant, cette résiliation de convention a été accompagnée d'un certain nombre de négociations, puisque M. Savary, au moment où la motion M-312 a été votée, avait demandé qu'on agisse avec le plus de précaution possible envers M. Jean Tua. Nous avons respecté cette demande et suivi en fin de compte, Monsieur Savary, vos recommandations.

Toutefois, à partir d'un certain moment, il faut quand même savoir si on veut faire avancer un projet culturel comme celui de BAC + 3. Il faut prendre des décisions et nous les avons prises dans la mesure où nous avons trouvé une solution pour procéder à un déménagement. Nous avons repris ensuite contact avec le Musée international de l'automobile.

Ce dernier était il y a quelques années dans une situation difficile – vous l'avez rappelé, Monsieur Lescaze – lorsqu'il y a eu un investissement cautionné par la Banque cantonale de Genève. Cette affaire a été arrangée en fin de compte

par l'Etat: vous êtes aussi député, Monsieur Lescaze, et vous savez que, si le Département des finances et le Grand Conseil n'étaient pas intervenus, le Musée international de l'automobile n'existerait plus aujourd'hui.

Par conséquent, un concordat a été mis au point pour que le Musée international de l'automobile reparte sur de nouvelles bases. Sa situation n'est plus la même que les années précédentes, je rejoins donc en cela ce qu'a dit M. Sormanni ou M. Paillard, à savoir que la meilleure solution aujourd'hui est que le Musée Jean Tua prenne place dans le Musée international de l'automobile.

Cependant, je vous accorde, Monsieur Lescaze, qu'il y a effectivement une différence au niveau des collections entre les deux musées. Vous avez utilisé cet argument et il est vrai qu'il y a une légère différence sur ce plan-là, mais il faudra trouver un terrain d'entente pour que ceux qui vont voir des voitures au Musée international de l'automobile puissent regarder la collection Jean Tua avec un autre regard et que Jean Tua puisse aussi trouver ce qu'il faut pour la mettre en valeur.

Je vous rappelle que cette collection n'est pas encore léguée à la Ville de Genève. Nous avons simplement appris que M. Jean Tua avait écrit dans un testament que cette collection pourrait revenir à la Ville de Genève. (*Remarque.*) D'autre part, lorsqu'on nous a demandé ensuite, au Conseil administratif, de formaliser une véritable donation, nous avons exprimé toutes les réserves, parce que nous estimions que posséder cette collection entraînerait des frais énormes d'entretien et la nomination d'un conservateur, le jour où M. Tua ne serait plus là pour en assurer la gestion ou l'animation.

Finalement, compte tenu de tous ces frais, nous préférierions que la collection soit carrément donnée à une institution comme le Musée international de l'automobile ou à une fondation. Cette donation n'intéresse donc pas vraiment la Ville de Genève. Cela ne veut pas dire que le Conseil administratif soit contre les voitures et contre tout ce patrimoine, représentatif autant de la première que de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il est vrai que ce patrimoine a une histoire, que ces voitures ont une histoire: même si elles ne roulent plus, elles peuvent rouler encore en cortège, et c'est une bonne idée, Monsieur Coste, que de faire le déménagement en faisant rouler toutes ces voitures.

Je crois que ce qui compte est que quelqu'un arrive à influencer M. Jean Tua qui, comme vous le savez, n'est pas favorable à cette solution. Pour ma part, on m'a laissé entendre que M. Jean Tua était millionnaire, si ce n'est pas plus. Lorsqu'il était venu dans ce bâtiment que l'on appelle le «Bâtiment d'art contemporain», et qui nous a coûté 18,5 millions de francs ainsi que 3 millions de rénovation, il avait été dit que M. Jean Tua, qui possède une belle parcelle à côté de l'avenue Giuseppe-Motta, qui a donc une belle parcelle, aurait peut-être pu la

céder à la Ville de Genève. Il y avait donc eu des approches dans ce sens-là, mais il est vrai qu'elles n'avaient pas abouti formellement. Néanmoins, il paraît invraisemblable que M. Jean Tua ne puisse pas payer 10 000 ou 15 000 francs pour son chauffage, alors qu'il est un propriétaire foncier important et que l'on sait qu'il a des moyens financiers suffisants.

La Ville de Genève a fait un grand avantage à M. Jean Tua en mettant autant de surface à sa disposition dans le Bâtiment d'art contemporain. La Ville de Genève n'est donc pas pingre et elle a valorisé le musée de M. Jean Tua, même s'il est vrai que ce musée engendre un nombre d'entrées relativement faible par année. L'argument consistant à dire que la réunion du Musée Jean Tua et du Musée international de l'automobile permettrait, par un effet de synergie, d'augmenter le nombre d'entrées est alors un argument pertinent.

C'est pourquoi, si vous acceptez, Mesdames et Messieurs, la motion M-263, je vous suggère de l'accepter avec un amendement, celui qui a été présenté par M. Paillard, mais de ne pas la renvoyer en commission. Sinon, nous ne pourrions plus rien négocier pendant une dizaine de mois, c'est-à-dire que vous reprendrez ce sujet à ce moment-là, avec le prochain Conseil municipal, qui aura oublié tous les débats dont nous avons été nourris ces dernières années. Les débats reprendront par voie de motion et nous repartirons sur d'autres trajectoires; puis cela ira en commission et reviendra en séance plénière; cela sera combattu par d'autres pétitions ou d'autres motions, ce qui fait que, dans dix ans, nous nous retrouvons dans la situation actuelle.

M. Bernard Lescaze (R). J'entends bien les arguments de M. Vaissade et, pour ma part, nous pouvons très bien renvoyer la motion M-263 directement au Conseil administratif. Cela permettra de gagner du temps, si le Conseil administratif est effectivement prêt à entreprendre sérieusement des démarches. De toute façon, depuis que cette motion a été déposée, vu le retard de nos travaux, les vitres ont effectivement enfin été réparées au Musée Jean Tua.

Le problème est qu'une majorité, je crois, de conseillers administratifs et de conseillers municipaux, à part M. Vaissade qui vient de dire très exactement quelle est la situation, ne croit pas au don de M. Tua et se dit qu'on ne va pas avoir sa collection, etc. C'était l'occasion de faire venir son notaire, afin que les gens qui doutent l'entendent de la bouche du notaire, de la bouche de M. Tua, que soit protocolé un certain nombre de choses. Je commence à en avoir assez qu'on mette toujours en doute les dons des gens.

Vous savez très bien, Monsieur le conseiller administratif, qu'un certain nombre de terrains ont été donnés au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle à la Ville de Genève. D'ailleurs, cela n'a plus été le cas depuis lors et

on pourrait se demander pourquoi. C'est au moment où les gens sont morts qu'on a su qu'ils donnaient ces terrains, que ce soit, par exemple, le parc Mon-Repos, la villa Moynier, le bois de la Bâtie et le seul dont on ait eu connaissance de la donation avant la mort du propriétaire, c'est celui du parc La Grange.

Il faut aussi savoir qu'effectivement je ne peux pas dire ici, en public, des choses qui relèvent finalement de la sphère personnelle des gens. J'ai dit très clairement que je pensais que, si la Ville de Genève négociait mieux, et ce n'est pas tout à fait M. Vaissade que je visais mais son voisin à la superbe veste jaune canari, l'intérêt public s'en serait mieux trouvé. Je le maintiens, mais je ne vais rien dire de plus, parce que, moi, je ne joue pas les «serins», notamment, ces oiseaux qui chantent, etc. Je dis simplement que vous avez pour l'instant, à mon avis, fort mal manœuvré et j'en suis désolé.

Je pense qu'il y a certainement des accommodements possibles. Il n'y en pas pour l'instant avec le prétendu Musée international de l'automobile, parce que M. Pattaroni, qui est bien placé pour le savoir par ses fonctions au Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, sait très bien qu'effectivement tout n'est pas sûr et solide avec ce qui se passe à Palexpo. D'autre part, je vous affirme qu'il n'y a pas de véritable collection au Musée international de l'automobile.

Toutefois, si, en renvoyant directement la motion M-263 avec ou sans l'amendement de M. Paillard au Conseil administratif, on cesse d'entendre dire que M. Tua n'est pas un véritable donateur, eh bien, moi je l'accepte. Le but réel de renvoyer cette motion en commission était précisément de clarifier les choses, parce que je sais bien que seul le Conseil administratif peut aider à trouver un autre lieu. A ce propos, je rappelle à M. Vaissade qu'effectivement, en tant que membre de la fondation du Musée Jean Tua, j'avais déjà réussi à persuader M. Tua, et je vous assure que ce n'était pas facile, de se déplacer à l'avenue Giuseppe-Motta au moment où tout le monde pensait que cela allait marcher.

Un effort a donc déjà été fait. Alors, je déclare simplement que, si on cesse d'entendre dire que les testaments sont illusoire, etc. – si M. Tua était père de dix enfants, en fait, il n'en a aucun, on pourrait dire peut-être que la donation est illusoire – je suis d'accord que cette motion ne passe pas par la commission pour aller plus vite, quoique je le regrette, parce que je pense qu'ensuite il y aura toujours des gens pour dire qu'ils ne sont pas tout à fait sûrs, etc.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement toutes les interventions des orateurs: je ne sais même pas si ceux-ci connaissaient M. Jean Tua, s'ils connaissaient la mécanique automobile. Je suis mécanicien de profession, mais je crois qu'il n'y en a pas beaucoup dans cette salle.

Une voix. Si, si, il y en a un ou deux.

M. Jean-Pierre Lyon. Vous n'êtes pas mécanicien, Monsieur, alors...

J'aimerais que M. Vaissade, qui a été très concret dans son intervention en posant bien les problèmes, me réponde, car je suis obligé de l'interroger. Si vous prenez la liste des objets en suspens, il y a un règlement qui, actuellement, est étudié à la commission du règlement pour essayer de remettre un petit peu de l'ordre dans les délais concernant le traitement des objets.

Alors, pour répondre à M. Lescaze qui, lui, tient à ce que le Conseil municipal examine rapidement cette affaire avec la présentation des avantages et des inconvénients de telle ou telle solution, si la motion est renvoyée au Conseil administratif, dans combien de mois, dans combien d'années, Monsieur Vaissade, aurons-nous une réponse? Pour ma part, je vous dis tout de suite que j'accepte le renvoi en commission ou le renvoi au Conseil administratif, mais à condition que les délais soient respectés. Si vous m'assurez, Monsieur Vaissade, qu'avant la fin de cette législature, nous aurons une réponse, alors je vous dis tout de suite que je vous rejoins dans ce que vous avez proposé.

Cependant, Mesdames et Messieurs, il va y avoir une surprise. J'ai entendu un certain nombre de personnes parler de loyers et d'électricité, etc. Il va y avoir, ces prochaines semaines, un rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement, et on va parler du montant des locations qui ne sont pas payées. A ce propos, je peux vous dire qu'il va y avoir dans cette salle des anicroches, et beaucoup de conseillers municipaux faisant partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement savent de quoi je parle. Je ne nommerai personne. Hier soir, lors du traitement de mon rapport, une motion d'ordre a été déposée au sujet de celui-ci, parce que j'y ai nommé certains commissaires, alors, maintenant, cela m'est resté en travers de la gorge et cette histoire, je la resserrirai.

C'est pourquoi je vous demande tout de suite, Monsieur Vaissade, quel est le délai que vous prévoyez pour répondre à M. Lescaze et à moi-même qui suis à la commission du règlement. Précisément, tout le monde dit que les délais sont beaucoup trop longs. Je ne sais pas quel sera le résultat, mais, enfin, par rapport à la loi sur l'administration des communes, il y a un petit resserrement de la vis dans ce domaine, alors je ne sais pas si... Ah oui! Cela n'intéresse pas M. Vaissade. Bon, alors, Monsieur le président, quant à moi, que l'on renvoie cette motion en commission ou au Conseil administratif, c'est la même chose, de toute façon, cela n'a pas l'air d'être intéressant...

Le président. M. Vaissade est allé rendre hommage au poète et écrivain genevois Henri Novraz. C'est la raison pour laquelle il a dû quitter notre assemblée.

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais juste encore ajouter quelques mots à mon intervention de tout à l'heure.

En tout cas, en ce qui me concerne, je suis attaché à la collection du Musée Jean Tua, à la donation de cette collection qui est effectivement faite à la Ville de Genève et je souhaite que le Conseil administratif accepte cette donation. En effet, j'ai été quand même assez surpris d'entendre tout à l'heure les propos de M. Vaissade qui, finalement, ne veut pas trop hériter de cette collection et préfère qu'elle parte ailleurs, parce qu'à la disparition de M. Tua cela va peut-être coûter cher à l'entretien.

Je ne crois pas que M. Vaissade ait raison, tout simplement d'abord parce que le principe d'une telle donation faisait partie de ce que le Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, avait arrêté au moment où il a décidé d'octroyer un lieu d'exposition, dans les anciens bâtiments de la SIP à l'espace Jean Tua. Cela faisait partie des conditions qu'avait demandées le Conseil municipal pour que la collection Jean Tua soit donnée à la Ville de Genève en tant que patrimoine.

C'est un autre problème de savoir comment ce patrimoine va être entretenu lorsque M. Tua aura disparu. Cela dit, justement, c'est encore, à mon avis, un argument pour envisager la solution du transfert du Musée Jean Tua au Musée international de l'automobile qui est prêt, je le dis encore une fois, à accepter les véhicules de cette collection. Ce musée se chargera avec grand plaisir d'entretenir cette collection, mais il n'en demeure pas moins que, lorsque ce sera le moment, celle-ci restera propriété de la Ville de Genève, ce à quoi, en ce qui me concerne, je suis très attaché parce qu'elle fait partie de notre patrimoine culturel et industriel.

Je crois que la solution est effectivement le transfert de cette collection au Musée international de l'automobile, qui n'est pas ce musée que décrit un certain conseiller municipal, M. Lescaze, où on se rend pour acheter un véhicule, ce n'est pas tout à fait vrai. Cette solution a le mérite d'apporter un très bon complément à ce qui existe aujourd'hui au Musée international de l'automobile, où au moins tous les véhicules ne sont pas toujours les mêmes, ce qui lui donne un attrait nouveau, avec, à côté, un espace qui, lui, fera partie du patrimoine industriel de notre ville et de notre canton. En outre, le Musée international de l'automobile comporte déjà les structures nécessaires, puisqu'il le fait déjà, pour entretenir les véhicules et, par conséquent, le coût de cet entretien ne sera pas énorme pour la Ville de Genève.

Je dépose un amendement supplémentaire à mon premier amendement. Ce deuxième amendement demande au Conseil administratif d'accepter la donation à la Ville de Genève de cette collection.

Projet d'amendement

«- à accepter la donation à la Ville de Genève de la collection Jean Tua.»

M. Guy Savary (DC). Messieurs les conseillers administratifs, vous transmettez à M. Vaissade que je ne vois pas la pertinence du rapprochement qu'il a établi entre le renvoi en commission de cette motion avec les prochaines élections municipales. La commission des arts et de la culture peut très bien travailler rapidement et rendre son rapport bien avant les élections, puisque nous avons encore une année devant nous avant celles-ci. Finalement, c'est un faux argument de dire que les élections perturberaient le bon traitement de cet objet au cas où nous le renverrions en commission.

Ce que je constate ce soir, c'est qu'il y a une grande ferveur chez certains dans cette enceinte pour BAC + 3, pour le MAMCO, et pourquoi pas, c'est très bien, mais il y en a beaucoup moins pour la collection d'automobiles de Jean Tua, qui a pourtant une grande valeur et couvre différentes époques. C'est pour cela que je le rappelle.

Historiquement, ce musée a eu beaucoup de peine à s'imposer parce que, dans notre municipalité, on a beaucoup de mal finalement à donner à cette collection sa juste valeur. C'est pour cela que je préconise que la motion M-263 soit quand même renvoyée à la commission des arts et de la culture. Cela permettrait finalement de refaire un tour d'horizon sur la collection Jean Tua et d'en voir la réelle valeur. Ceux qui n'en seraient pas encore persuadés, peut-être de nouveaux conseillers municipaux dans cette salle, pourraient aller voir cette collection et être convaincus qu'il ne faut en tout cas pas qu'elle échappe à Genève.

Je crois que le vrai problème, M. Sormanni y a déjà fait allusion et je ne peux que renchérir sur ses dires, est que, finalement, nous ne tenons pas du tout à ce que notre municipalité devienne propriétaire de cette collection. Je crois que c'est là le nœud du problème. Nous doutons beaucoup de la donation de M. Tua à la Ville de Genève et cela est à vérifier, mais, si effectivement il donnait cette collection à la Ville, je ne sais même pas si finalement nous l'accepterions.

Nous avons beaucoup de doutes, puisque M. Vaissade a dit clairement que cela serait beaucoup plus simple de donner toute cette collection à une sorte de fondation, de se débarrasser du bébé, enfin des voitures en l'occurrence. Finalement, il serait préférable que la Ville n'ait jamais à se préoccuper de cette collection.

C'est là que réside le vrai problème: nous ne sommes pas persuadés de la valeur de cette collection. Je le regrette et je crois que, justement, si cette motion

passait par la commission des arts et de la culture, nous pourrions encore une fois bien vérifier le sérieux de cette collection qui touche Genève tout à fait de près. Cela a été assez dit: cette collection comprend des éléments qui viennent directement de la société Motosacoche qui, elle, a quand même été une entreprise typiquement genevoise.

Par conséquent, je crois que le vrai problème est de savoir si nous désirons et si nous pouvons conserver des collections dignes de ce nom. Je rappelle qu'historiquement nous pourrions avoir à Genève une belle collection Giacometti, mais qu'elle nous a échappé, parce qu'il n'y a pas eu non plus la volonté de garder en nos murs une collection que l'on semble maintenant regretter. C'est pourquoi je préconise que nous fassions le tour de la question concernant le Musée Jean Tua en renvoyant cette motion à la commission des arts et de la culture pour vraiment fixer les choses et traiter définitivement cette collection selon sa valeur.

M. Olivier Coste (S). Etant donné que M. Vaissade a dit que la Ville n'était pas d'accord de devenir propriétaire de la collection Jean Tua, je demande instamment, comme mon collègue Sormanni l'a proposé, l'avis du Conseil municipal, de telle manière que le magistrat puisse négocier avec des points qui soient clairs.

On a parlé des véhicules de Motosacoche, d'Hispano-Suiza, mais il y a eu aussi ceux de Solex, les voitures de Birkigt, de Piccard-Pictet, qui étaient vraiment des fleurons de l'industrie genevoise. De ce fait, on ne peut pas simplement regretter les frais potentiels d'un conservateur qui devrait s'occuper de la collection Jean Tua, comme cela a été dit par le conseiller administratif chargé des affaires culturelles. Il est vrai qu'il y a d'autres conservateurs, dont on pourrait parfois peut-être aussi émettre des doutes sur la réelle utilité.

Je pense que, si nous recevons un patrimoine, effectivement il faudra l'entretenir, le mettre en valeur, mais cela représente aussi une richesse pour les générations futures.

M. Jean-Marc Guscetti (L). J'aimerais dire rapidement et pour la dernière fois que M. Jean Tua n'est, je le répète, pas dans une logique d'argent. Pour que la situation avance, il est nécessaire que, de part et d'autre, nous fassions des gestes et des gestes positifs. Dans ce sens-là, l'amendement de la motion proposé par M. Paillard me semble contraignant, agressif, non pas dans le sens du fond mais dans le sens de la sérénité des débats, de la négociation à venir et de la création ultérieure d'un partenariat. Je rappellerai simplement Antoine de Saint-Exupéry qui a dit que...

Une voix. C'est un avion, Saint-Exupéry.

M. Jean-Marc Guscetti. ...Antoine de Saint-Exupéry qui a dit: «On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux.» C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à envoyer la motion M-263 telle quelle en commission.

Le président. Eh bien, voilà, le rêve se réalise, puisque nous allons pouvoir voter. Nous sommes saisis de trois amendements: l'amendement le plus éloigné est celui déposé par M. Paillard, qui demande la suppression des invites de la motion originelle et leur remplacement par l'invite suivante que je vous relis: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre et à intensifier ses démarches afin que le Musée Jean Tua de l'automobile libère enfin les locaux dans lesquels il se trouve actuellement, car il n'est plus acceptable que ce musée rende impossible la réalisation d'un projet culturel dit «BAC + 3», qui a été voté à l'unanimité (moins une abstention) le 20 septembre 1999 par l'ensemble du Conseil municipal.»

Ensuite, si l'amendement de M. Paillard n'est pas accepté, nous voterons le premier amendement déposé par M. Sormanni, lequel consiste à supprimer les deux premières invites de la motion originelle et à modifier la troisième invite. Ensuite, nous voterons, puisque j'estime que cela n'est pas contradictoire avec le débat, le deuxième amendement de M. Sormanni, qui ajoute une deuxième invite à son premier amendement. Cette invite demande que la Ville de Genève, que le Conseil administratif accepte la donation de M. Jean Tua.

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais juste dire que le précédent amendement, qui amende le troisième amendement de la motion originelle, n'est pas du tout contradictoire avec celui de M. Paillard qui demande une chose différente et, par conséquent, nous entendons qu'il soit mis au vote séparément de façon que nous puissions voter en ce qui nous concerne les deux amendements.

Le président. Alors, Monsieur Sormanni, je vous suggère la chose suivante: nous voterons l'amendement de M. Paillard et ensuite nous voterons votre premier amendement, qui modifie la troisième invite de la motion d'origine. Est-ce que cela vous convient? Je pense que c'est ce qu'il y a de plus logique à faire. Je vous relis cet amendement: «à envisager le relogement du Musée Jean Tua au Musée international de l'automobile à l'aéroport de Genève, afin d'installer à son

emplacement actuel le Bâtiment d'art contemporain, conformément à la motion M-312 acceptée par le Conseil municipal le 20 septembre 1999.»

Dans le deuxième amendement de M. Sormanni, que nous voterons tout à la fin, le Conseil municipal invite le Conseil administratif «à accepter la donation à la Ville de Genève de la collection Jean Tua».

Ah, je vois que le débat rebondit. Monsieur Ferrazino, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Non, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le débat ne rebondit pas. Nous nous devons simplement d'attirer votre attention sur le fait que le deuxième amendement de M. Sormanni n'est pas raisonnable et nous vous invitons à ne pas l'accepter pour une raison bien simple. On ne peut pas aujourd'hui manifester la volonté d'accepter une donation sans en connaître les conditions, et vous savez très bien que, lorsqu'on bénéficie d'une donation, on doit la prendre avec d'éventuelles charges qui la caractérisent. Comment voulez-vous aujourd'hui qu'on se détermine sur une donation dont on ne connaît pas les éventuelles charges qui peuvent la caractériser? C'est tout simplement absurde et je vous invite vraiment à rejeter cet amendement.

M. Daniel Sormanni (S). Je reviens brièvement sur mon deuxième amendement. Je vous rappelle que la donation de M. Jean Tua faisait partie des conditions établies à l'époque où nous avons accordé à celui-ci des locaux pour l'exposition de ses voitures.

Par conséquent, les conditions ont été fixées à une certaine époque – ma mémoire ne va pas assez loin pour que je vous fournisse l'année, mais il suffit de regarder dans les écrits – et je ne vois pas pourquoi maintenant le Conseil administratif, ou en tout cas M. Vaissade et vous-même tout à l'heure, Monsieur Ferrazino, vous n'entendez pas accepter cette donation.

Je vous rappelle quand même qu'aux dernières nouvelles c'est le Conseil municipal qui prend ces décisions et non le Conseil administratif. A l'époque, le Conseil municipal avait accepté d'accorder des locaux à M. Jean Tua, la condition que celui-ci fasse don de sa collection à la Ville de Genève; par conséquent, je ne vois pas pourquoi on revient là-dessus, comme s'il n'y avait pas eu de vote. Par conséquent, nous, socialistes, entendons bien que cette décision soit appliquée.

Mis aux voix, l'amendement de M. Paillard est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le premier amendement de M. Sormanni est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Sormanni est refusé à la majorité.

Le président. Je vais faire maintenant voter la prise en considération de la motion M-263 amendée, puis son renvoi à la commission des arts et de la culture. Si ce renvoi est refusé, la motion ira directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des arts et de la culture est refusé par 26 non contre 22 oui (quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre et à intensifier ses démarches afin que le Musée Jean Tua de l'automobile libère enfin les locaux dans lesquels il se trouve actuellement, car il n'est plus acceptable que ce musée rende impossible la réalisation d'un projet culturel, dit «BAC + 3», qui a été voté à l'unanimité (moins une abstention) le 20 septembre 1999 par l'ensemble du Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Interpellation de M. Guy Dossan: «Restauration: où est la Ville?» (I-66)¹.

M. Guy Dossan (R). Je tiens d'abord à rassurer tout le monde, je serai moins long que l'heure et demie qui vient de s'écouler. Evidemment, cette interpellation paraîtra très futile après les envolées lyriques que nous venons d'entendre.

Cette interpellation s'adresse simplement au Conseil administratif pour savoir quelle est la politique de représentation de nos cinq magnifiques seigneurs, et cela principalement lors d'une des grandes manifestations genevoises, la Restauration genevoise. Comme chacun le sait ou tout au moins devrait le savoir, celle-ci a lieu le 30 et le 31 décembre. Je vous rappelle également que, si le 31 décembre est un jour férié, ce n'est pas parce que c'est le dernier jour de l'année, mais bien parce que c'est la Fête de la Restauration genevoise.

Déjà l'année dernière, je voulais faire cette interpellation. Je ne l'ai pas faite, me disant qu'il y avait eu un petit problème lors de la commémoration en 2000 de la Restauration genevoise. Toutefois, comme en 2001, on a eu le même petit problème, j'ai quand même décidé de déposer cette interpellation.

Une petite explication s'impose. Lors de la commémoration en 2000 de la Restauration, le 30 décembre, à la cérémonie de la Treille, le Conseil administratif était particulièrement bien représenté par zéro conseiller administratif. Heureusement, il y avait quelques conseillers municipaux qui, j'allais dire, «se couraient après»; nous sommes d'ailleurs toujours les mêmes lors de la Fête de la Restauration et cela n'étonne personne. Le 31 décembre au matin, devant le Monument national, toujours lors de la Fête de la Restauration, en 2000, le Conseil administratif fait beaucoup mieux: il y est bien représenté mais par son huissier, qui a été convoqué, et il n'y a toujours pas de conseiller administratif. Il est vrai que cela m'avait paru un petit peu curieux, mais je me suis dit que la Fête de la Restauration s'était mal passée en 2000 et que cela pouvait arriver.

En 2001, on recommence les mêmes erreurs. Le 30 décembre, sur la Treille, la Ville est représentée par zéro conseiller administratif. Heureusement, elle est fort bien représentée par le président du Conseil municipal, malade, mais qui a pu se déplacer. Il représente très bien la Ville de Genève, toujours accompagné des mêmes conseillers municipaux que l'on voit chaque année. Le 31 décembre au matin, devant le Monument national, eh bien, rebelote, le Conseil administratif est égal à zéro membre et il n'y a même pas l'huissier. Cette année, il est vrai que les conseillers administratifs avaient même oublié de convoquer l'huissier.

¹ Annoncée, 4310.

Par conséquent, Messieurs les conseillers administratifs, j'aimerais savoir si votre Conseil a décidé de ne plus être présent lors des manifestations genevoises. Je sais évidemment que, le 30 et le 31 décembre, c'est beaucoup moins drôle d'être présent à une manifestation à Genève que d'aller à Bahreïn, à Porto Alegre, à Paris... (*remarque*) ... ou à Chamonix, comme on me le souffle. Vous me permettez quand même de trouver cela surprenant.

Je sais que la Fête de la Restauration genevoise représente peut-être une manifestation futile pour certains et que vous allez me répondre que vous avez droit à quelques jours de vacances. En outre, c'est une manifestation, je vais dire, réactionnaire; c'est vrai que ce n'est pas une manifestation de couleur alternative. Je peux vous comprendre, mais il y a quand même quelque chose qui m'étonne: si ce genre de remarques que vous allez me faire est valable pour le Conseil administratif, cela devrait l'être aussi pour le Conseil d'Etat. Or, chaque année, le Conseil d'Etat est présent à cette manifestation... (*remarque de M. Marquet*) ... parfois avec sept magistrats sur sept, ce n'est pas mal; Monsieur le président, vous transmettez à M. Marquet.

Cette année, ils étaient cinq conseillers d'Etat, dont deux conseillers d'Etat de gauche. Par conséquent, je me dis que, si la manifestation réactionnaire est valable pour le Conseil d'Etat, elle est valable aussi pour le Conseil administratif. Par conséquent, je trouve un peu dommage que, chaque année, le Conseil administratif ne soit pas présent pour la Fête de la Restauration. Qu'il ne soit pas présent une année, je peux le comprendre: on peut être malade et il peut y avoir quelque chose d'autre, mais qu'au moins un conseiller administratif sur cinq soit présent, je pense que c'est possible.

Ce n'est pas trop demander à nos cinq conseillers administratifs d'être présents, parce que je rappelle simplement que cette manifestation genevoise, qui fait partie de nos traditions, ne se passe pas en pleine campagne mais au centre-ville, sur le territoire de notre cité. J'espère donc que, pour les prochaines années, nous aurons la chance, nous, les conseillers municipaux présents lors de ces manifestations, de voir l'un de nos cinq magistrats ailleurs, qu'à l'église, puisqu'en général le 31 décembre, après la manifestation devant le Monument national, nous voyons l'un de nos conseillers administratifs à la cathédrale Saint-Pierre. Nous aimerions bien les voir aussi avant d'aller à la cathédrale

M. Manuel Tornare, maire. Je ne veux pas prendre trop de temps pour répondre à M. Guy Dossan, parce que nous avons quand même aussi, comme il l'a rappelé, un droit aux vacances. Vous m'obligez, Monsieur Dossan, à me justifier: j'ai pris dix jours et demi de vacances en 2001. (*Brouhaha.*)

Monsieur Dossan, vous qui êtes responsable de la Fête du 1^{er} Août, que vous organisez, je dois dire, d'une manière remarquable, vous savez que j'étais présent à cette manifestation avec mon collègue Muller. J'aimerais aussi vous rappeler qu'il me paraissait encore plus important d'être présent au mois d'août pour les Fêtes de Genève, et vous pouvez en demander confirmation à M. Tauss et à M. Jost – encore une fois je n'essaie pas de me justifier, mais vous m'obligez à le dire – j'étais présent tous les jours aux côtés du Comité d'organisation des Fêtes de Genève pour régler des problèmes, pendant les dix jours des Fêtes de Genève, et même après celles-ci.

Je crois que cela a été reconnu à la fois par Genève Tourisme et par le Comité d'organisation des Fêtes de Genève, parce qu'il y a vraiment eu des problèmes. Lorsque, par exemple, certains journaux ont critiqué les Fêtes de Genève et ont prétendu, en faisant paraître des courriers de lecteurs proches de l'Union démocratique du centre, que les Fêtes de Genève étaient trop bruyantes, qu'elles étaient sales, etc., il a fallu remobiliser, je peux vous le dire, Monsieur Dossan, à la fois les travailleurs de la Voirie et ceux du Service des espaces verts et de l'environnement. Ils ne voulaient plus travailler et je peux les comprendre, parce qu'ils étaient attaqués.

Par conséquent, je préfère être sur le terrain à cette occasion et à cette époque de l'année, que le 31 décembre pour la Fête de la Restauration. En outre, et c'est la deuxième raison, pour ma part – Bernard Lescaze pourra certainement nous donner un cours brillant sur la Restauration – le 31 décembre, on commémore la restauration d'un régime qui ne correspond pas à ce que je souhaite, c'est-à-dire qu'il s'agit quand même de la restauration d'un régime autocratique.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ecoutez, mon cher Dossan, j'ai envie de vous dire que lorsque j'étais «seigneur syndic», en 1999-2000, rappelez-vous, j'ai assisté à l'ensemble des cérémonies pour commémorer la Restauration, le 30 décembre, le 31 décembre et le 1^{er} janvier.

Toutefois, comme vous, je pense qu'il n'y a pas de manifestation réactionnaire; il s'agit simplement d'une manifestation patriotique. Je déplore qu'il n'y ait pas de représentation plus assidue de la Ville de Genève à toutes ces manifestations qui sont importantes, historiquement parlant.

M. Guy Dossan (R). J'ai trouvé très sympathique de la part de notre maire, qui ne voulait pas se justifier, de l'avoir fait pendant cinq minutes. Je remercie M. Muller, car il est vrai que, lorsqu'il était maire, il était toujours présent aux différentes manifestations.

SÉANCE DU 15 MAI 2002 (après-midi)
Proposition: liaison piétonne entre la route de Frontenex
et le chemin Frank-Thomas

Cependant, j'ai compris que le maire préférerait être à pied d'œuvre auprès d'un comité qui organise des fêtes commerciales. Tout d'abord, je regrette un petit peu cet état d'esprit et puis, par contre, vos conditions de travail me sidèrent. Je ne connaissais pas du tout, Monsieur le maire – il faut vous adresser à la commission du personnel de la Ville – les conditions déplorables qui étaient celles des conseillers administratifs, avec dix jours et demi de vacances par an! Il faut absolument que vous fassiez quelque chose, mais on va peut-être, oui, Monsieur le maire, on va peut-être ajouter quelques voyages du Conseil administratif qu'on peut considérer aussi comme des vacances!

L'interpellation est close.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, vice-président.)

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 247 200 francs, ramené à 246 600 francs, destiné à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la route de Frontenex et le chemin Frank-Thomas (PR-112 A)¹.**

Rapporteur: M^{me} Alexandra Rys.

La commission, sous la présidence de M. Roger Deneys, a examiné la proposition lors de sa séance du 4 septembre 2001. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Arlette Mbarga.

Audition du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Le projet correspond au tronçon N° 5 de la promenade du parc La Grange au Bout-du-Monde, inscrit dans le projet de plan directeur des chemins pour piétons, appelé «sentier des Tulipiers».

¹ «Mémorial 158^e année»: Proposition, 3880.

Il se compose de deux parties:

- sur les parcelles 2644, 740, 2615 et 744, feuilles 24 et 45, le chemin existant sera remis en état et l'éclairage y sera fourni par 12 candélabres. L'objectif est d'apporter la sécurité nocturne demandée par les usagers;
- sur les parcelles 2612, 2613, 900 et 2432, feuilles 24 et 45 de la commune de Genève, sur la parcelle 234 de la commune de Coligny, le modeste sentier créé par l'usage est déplacé et amélioré en pied de talus et en lisière du cordon boisé. Les obstacles topographiques sont supprimés par la réalisation d'un escalier en bois vers le chemin Frank-Thomas et en béton préfabriqué vers le chemin des Amoureux, en direction de l'école.

Le projet a pour objectifs la revitalisation de la servitude de passage et l'adjonction d'un petit morceau de parc.

Une partie de l'assiette du tronçon repose sur diverses parcelles privées, objets d'une servitude de passage public, et une autre représente un nouvel espace vert de la Ville de Genève. De ce fait, la situation est un peu compliquée et des négociations ont eu lieu avec plus d'une centaine de propriétaires.

Le projet répond à deux pétitions et à une motion:

1. la pétition P-43 «Pour le prolongement des lignes 11 et/ou 14 des TPG dans le quartier de Frank-Thomas/Grange-Canal», demandant aux autorités de tout mettre en œuvre pour être plus proche des transports publics;
2. la pétition P-81 «Pour un accès direct entre le quartier des Tulipiers et l'école des Allières», demandant un chemin plus direct et plus sûr entre l'école des Allières et le nouveau quartier des Tulipiers;
3. la motion M-1208, «Circulation autour des complexes sportifs et scolaires du plateau de Frontenex et de la campagne Picot», de M^{mes} Nicole Bobillier et Brigitte Polonovski, MM. Alain Dupraz et Jean-Pascal Perler, demandant la prise de mesures en vue d'un ralentissement de la circulation autour de l'école de Pré-Picot.

En réponse à ces pétitions et motion, plusieurs interventions, notamment la construction de feux, ont déjà eu lieu sur le chemin Frank-Thomas et au carrefour avec le chemin Grange-Canal, en collaboration avec la commune de Coligny.

Crédit demandé

Lors de son audition, M. Gfeller souligne qu'une erreur s'est glissée dans la présentation du projet, à la page 5, au point 55, qui indique que les honoraires de promotion s'élèvent à 5,25%, alors que les directives générales administratives prennent en compte un taux de 5% pour l'aménagement urbain.

SÉANCE DU 15 MAI 2002 (après-midi)
Proposition: liaison piétonne entre la route de Frontenex
et le chemin Frank-Thomas

Cette correction modifie par conséquent les comptes et ramène le montant total du crédit à 246 600 francs.

Questions et discussion

Crédit demandé

Un commissaire se dit très surpris que le cinquième du montant de la réalisation revienne aux prestations. Il se demande si ces proportions sont justes ou trop chères. Pour sa part, il trouve aberrant que 62 000 francs soient consacrés à la bureaucratie.

M. Gfeller explique comment les frais ont été répartis:

Ingénieur:	Fr.	3 000
Géomètre:	Fr.	20 000
Architecte:	Fr.	27 300
Maître d'ouvrage:	Fr.	11 500
Aménagement:		5%

Détails des aménagements

Eclairage: 12 candélabres seront installés, équidistants de 15 mètres. Ces candélabres seront surélevés pour des raisons de vandalisme. Ils seront placés à 3 ou 4 mètres de hauteur.

Suppression d'obstacles: les gens passent à côté de l'escalier de bois, qui n'est pas praticable; celui-ci sera donc supprimé. Il existe deux moyens d'accéder à ce chemin: par l'école ou par le chemin sauvage. On prévoit la construction de quelques marches en bois sur le chemin sauvage.

Pour les poussettes, il existe un passage protégé à feu, avec des rampes continues. Pour les handicapés, il existe un accès permettant de passer en chaise roulante. Le trottoir n'est pas fait pour les chaises roulantes. L'accès à ce chemin est possible pour tout le monde.

Mis aux voix, le projet d'arrêté corrigé est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET D'ARRÊTÉ CORRIGÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

SÉANCE DU 15 MAI 2002 (après-midi)
Proposition: liaison piétonne entre la route de Frontenex
et le chemin Frank-Thomas

6561

vu le projet de plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 600 francs destiné à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la route de Frontenex et le chemin Frank-Thomas.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2012.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans le périmètre concerné (soit sur les parcelles N^{os} 2644, 740, 2615, 744, 2643, 2612, 2613, 900 et 2432, feuilles 24 et 45 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, et sur les parcelles N^{os} 18 et 234, feuilles 1 et 2 de la commune de Cologny), afin de réaliser l'aménagement concerné.

M^{me} Alexandra Rys, rapporteur (DC). J'aimerais vous rappeler très brièvement qu'il s'agit pour la Ville de remettre en vigueur une servitude de passage sur des parcelles qui sont essentiellement des propriétés privées au profit de la Ville et d'aménager ce cheminement.

Ce cheminement est particulièrement emprunté par des enfants qui semblent être au cycle d'orientation. Comme vous l'avez vu, la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté le projet d'arrêté corrigé de la proposition PR-112 à l'unanimité.

J'aimerais simplement ici attirer votre attention sur le fait que ce chemin, dans son état actuel, s'est fortement dégradé ces derniers mois. En effet, depuis que les propriétaires privés savent qu'il est question de le faire réaménager par la Ville, il n'y a absolument plus aucun entretien et, notamment, il n'y a plus du tout de lumière; ce qui a constitué une des conditions de l'insécurité qui est assez marquée à cet endroit. En effet, ces derniers mois, sur ce chemin, plusieurs interpella-

SÉANCE DU 15 MAI 2002 (après-midi)
Proposition: liaison piétonne entre la route de Frontenex
et le chemin Frank-Thomas

tions ont été faites par la Brigade des stupéfiants d'une part, par la Brigade des mœurs d'autre part. Cela a conduit les enfants à s'organiser en convoi pour emprunter ce chemin.

Par conséquent, je ne saurais trop insister et vous recommander de faire comme la commission de l'aménagement et de l'environnement, c'est-à-dire d'accepter cette proposition à l'unanimité.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). C'est un peu comme ancien habitant du quartier que j'interviens.

Les habitants de ce nouveau quartier de la ville, sis entre la route de Frontenex et la voie ferrée Genève-Annemasse, vont pouvoir enfin traverser d'une rue à l'autre dans des conditions favorables. Les enfants arriveront, non pas seulement au cycle d'orientation, mais aussi à l'école primaire de Pré-Picot dans un meilleur état de propreté. Les mamans n'auront plus à faire de slalom entre les flaques avec leur poussette. Surtout, grâce à l'éclairage adéquat et à l'entretien de ce chemin par la Ville, la sécurité des déplacements sera nettement améliorée, puisque l'état sauvage initial de ce chemin favorise des rencontres peu recommandables.

Cette zone avait été l'objet d'un échange il y a près de vingt ans entre la Ville et la commune la plus favorisée du canton, commune qui ne voulait pas assumer l'effort d'urbanisation et les aménagements collectifs qui lui étaient liés. Ce chemin qui zigzague entre et sur des propriétés privées va enfin être entretenu et je m'en félicite.

J'espère que, si la Ville a réussi à négocier l'abandon d'une servitude avec plus d'une centaine de propriétaires privés, fiers de posséder les quatre murs de leur appartement et ne voulant pas octroyer un droit de passage sous leur fenêtre, alors qu'auparavant, au moment de la vente, il n'y en avait que trois, la Ville en tirera les conséquences nécessaires et négociera désormais à l'avance des droits de passage sur les parcelles futures qui pourraient abriter du logement collectif.

En effet, les habitants, locataires des immeubles de Frontenex, avaient eu l'assurance d'un libre passage lors de leur emménagement il y a dix-huit ans. Cela va bientôt devenir réalité et le groupe socialiste s'en félicite. Il vous invite à suivre les conclusions de ce rapport et souhaite que la Ville entretienne ce chemin régulièrement.

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical salue l'obtention par la Ville d'un droit de passage et la proposition d'aménagement en question ici et il

rappelle que c'était une demande qu'il avait déjà formulée dans le cadre de l'étude des plans localisés de quartier de Frontenex, qui ont permis les constructions dans le secteur à savoir, les constructions d'immeubles au-dessus du site dit «Caterpillar», ainsi que dans le cadre de l'étude du projet de construction de l'école de Pré-Picot qui est maintenant inaugurée depuis de nombreuses années.

Mesdames et Messieurs, il est incroyable qu'il ait fallu tant de temps pour mettre au point une telle évidence, pour mettre en avant une telle nécessité. Il est tout de même incroyable qu'on n'aménage chaque fois, à Genève, les infrastructures indispensables à la vie des habitants qu'après avoir construit les immeubles. Le projet d'aménagement de la proposition PR-112 intervient bien des années après que les immeubles soient habités, et c'est là tout le problème.

On nous fait part ensuite des négociations qu'il a fallu faire concernant les servitudes, mais, si les intentions des responsables de notre urbanisme avaient été claires avant que les autorisations de construire ne soient données, ces servitudes auraient pu être levées dans le cadre des autorisations de construire, dans le cadre des plans localisés de quartier.

C'est là, Mesdames et Messieurs, où je trouve que nous perdons parfois beaucoup de temps sur des plans localisés de quartier, qui sont beaucoup trop étroits, qui nous empêchent de voir l'ensemble d'un quartier, comment il va fonctionner. Nous ne travaillons pas avec suffisamment d'anticipation, et c'est bien dommage, parce que nous pourrions travailler beaucoup mieux, beaucoup plus vite et satisfaire à temps et de manière beaucoup plus évidente les besoins des habitants.

M. Olivier Coste (S). Je me plais à relever que c'est un représentant de l'Entente qui se réjouit que des servitudes aient été supprimées.

Effectivement, ce sont les petits propriétaires d'appartements privés qui ont mis les bâtons dans les roues. Il y a donc ici quelque chose à modifier d'une manière fondamentale dans le rapport entre le citoyen et la collectivité.

Parlant de ce quartier, j'aimerais bien aussi, si possible, que nous puissions négocier un passage public à travers les immeubles, puisque c'est une zone fréquemment utilisée par des véhicules qui se rendent soit dans une pharmacie soit chez des médecins se trouvant dans le secteur. Cette zone a encore un caractère privé alors que l'usage de celle-ci est tout à fait public.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté corrigé par la commission est accepté à l'unanimité.

SÉANCE DU 15 MAI 2002 (après-midi)
Proposition: liaison piétonne entre la route de Frontenex
et le chemin Frank-Thomas

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le projet de plan directeur pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 600 francs destiné à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la route de Frontenex et le chemin Frank-Thomas.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2012.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, à épurer ou radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans le périmètre concerné (soit sur les parcelles N^{os} 2644, 740, 2615, 744, 2643, 2612, 2613, 900 et 2432, feuilles 24 et 25 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, et sur les parcelles N^{os} 18 et 234, feuilles 1 et 2 de la commune de Cologny), afin de réaliser l'aménagement concerné.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary, renvoyée en commission le 26 juin 2000, intitulée: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève» (M-112 A)¹.**

Rapporteur: M. Roger Deneys.

Cet objet a été traité à la commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Roger Deneys, le 18 septembre 2001.

Je remercie M^{me} Yvette Clivaz Beetschen pour ses très précieuses notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'ouverture, à l'automne 2000, du M-Parc (Migros) à Carouge et la mise en service, ce printemps, du parc relais de l'Etoile, avec l'augmentation de la circulation dans le quartier que ces deux événements pourraient entraîner;
- la nécessité de coordonner l'application du plan de circulation de Carouge avec les travaux incombant à la Ville de Genève concernant la future ligne de tram des Acacias;
- les demandes du groupe d'associations Acacias 2000 concernant l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité sur le chemin de l'école dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de coordonner avec la Ville de Carouge la mise en place du plan de circulation dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge, en particulier pour:

- prendre en compte les demandes du groupe Acacias 2000;
- éviter un trafic accru dans le quartier dû au M-Parc;
- établir des mesures de compensation en termes de places de parc comme conséquence de l'ouverture du parc relais de l'Etoile (pour les TPG, les livraisons, les motos, les cyclistes et les résidents);
- instaurer un régime de macarons pour les résidents du quartier;

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 249.

- développer des zones à trafic modéré (30 km/h, 20 km/h, espaces piétons) dans le secteur.

Remarques préliminaires du rapporteur

En raison du traitement en une seule séance de cet objet, il a été décidé de me confier le rapport, en lieu et place d'une collègue absente ce jour-là. Il se confirme donc que la conjonction de la présidence et du statut de rapporteur ne favorise pas un traitement très harmonieux des objets et je prie donc tant les motionnaires que les habitantes et habitants concernés de bien vouloir m'excuser pour ce retard!

Audition

Audition de M. Sami Kanaan, représentant les motionnaires

M. Kanaan déclare que la substance de la motion sera présentée par MM. Farine et Barta. Il signale que le cas des Acacias est spécifique, car c'est un quartier qui se trouve à cheval entre la ville de Genève et la commune de Carouge et que souvent ce territoire n'est pas traité en priorité par la Ville de Genève en ce qui concerne les aménagements. Il relève, par exemple, que c'est le seul quartier de la ville de Genève, en dehors de l'hypercentre, où il n'y a pas de système de macarons. Cette situation d'enfant pauvre aurait pu durer s'il n'y avait pas eu:

- le parc relais de l'Etoile;
- l'ouverture du M-Parc;
- le futur stade de la Praille et surtout le futur centre commercial, dont l'impact sur l'ensemble de la zone sera important.

Ces changements ont touché la vie du quartier et ont fait réagir certaines personnes. Comme pour le quartier Files\Fichiers communs, il y a eu une concertation des parents d'élèves et des habitants. Les commerçants ont également été invités à participer à la réflexion. Au moment où la motion est née, ces personnes ont été inquiétées par l'ouverture du M-Parc qui générerait un trafic considérable dans le quartier. Les automobilistes s'engouffraient dans les rues étroites et rendaient dangereux les déplacements des enfants. Depuis lors, il y a eu l'esquisse d'une mise en place d'une zone 30 km/h.

M. Kanaan rappelle que tout nouveau projet devrait faire l'objet de mesures de compensation. Même si le Conseil d'Etat estime qu'il suffit maintenant de diminuer l'augmentation des places de parc à Genève, l'on ne peut pas dire que le nombre global diminue si l'on tient compte des parkings privés et des parkings

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

d'entreprises. De plus, ces parkings entrent dans la réflexion des gens et ne favorisent pas la modification des habitudes. Il relève que les mesures de compensation sont toujours prises avec du retard.

Il précise encore que les motionnaires ont réagi à un dossier né sur le terrain et répond ensuite aux questions des membres de la commission.

Où se situe précisément le problème? En tant que consommatrice, une commissaire n'a pas remarqué de zone résidentielle à proximité du M-Parc, mais elle a plutôt l'impression de traverser une zone industrielle.

M. Kanaan indique que le périmètre en question s'étend du boulevard des Promenades à la rue Caroline et jusqu'aux ponts de Carouge et de la Fontenette.

Mais n'y a-t-il pas de toute façon déjà beaucoup de trafic sur le boulevard des Promenades?

M. Kanaan estime que la fermeture de Brico-Loisirs de Meyrin amène plus de monde. Il pense que, si l'on avait des transports publics performants et un système de livraison, les gens auraient intérêt à se déplacer sans leur véhicule. Il indique qu'une enquête faite pour les commerces périphériques de Zurich a permis de montrer qu'en fait il y a très peu de gens qui ont réellement besoin de leur véhicule pour transporter leurs achats.

Il avait été dit qu'une étude d'impact avait été faite en ville de Genève et à Carouge concernant ce quartier. Cette étude est-elle valable et fait-elle foi?

M. Kanaan précise qu'une étude d'impact n'a pas été faite seulement pour le M-Parc mais aussi pour le centre commercial de la Praille. A son avis, l'application de la loi fédérale est complètement lacunaire, car ces études sont commanditées par les promoteurs sans aucune norme minimale.

Pour les parkings, il rappelle qu'il y a un taux légal pour les immeubles de logements. Pour les entreprises, le nombre de places varie. Certaines organisations internationales ont plus de places que d'emplois. Il pense qu'il y a un problème de cohérence entre les différentes pratiques et le désir de réaliser un transfert modal. Il faut déterminer si l'on veut agir au niveau des logements, du travail ou des visiteurs. L'Office des transports et de la circulation (OTC) est d'avis d'agir sur les places de parcs dans les entreprises, car il pense que c'est le meilleur moyen de couper le trafic pendulaire.

Un commissaire s'étonne que dans les zones 30 km/h il n'y a jamais de mesures de contrôle. Il a remarqué qu'en campagne il y a souvent des radars de prévention, alors qu'il n'en voit jamais en ville.

M. Kanaan relève que l'audition de l'OTC est utile pour les plans, mais qu'il faudrait aussi entendre la gendarmerie et les agents de ville.

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

Un commissaire s'étonne que les habitants de ce secteur ne bénéficient pas encore de macarons. Il signale qu'en passant à la rue du Grand-Bureau les limitations varient plusieurs fois entre 30 et 50 km/h en passant par 40 km/h devant les écoles. Il trouve que ce n'est pas sérieux. Il aimerait entendre les responsables du Conseil administratif de Carouge pour savoir ce qu'ils prévoient.

M. Kanaan indique qu'une motion en termes quasi égaux a été déposée au Conseil municipal de Carouge.

Un commissaire libéral connu pour son sens de l'humour et sa pointe d'ironie aimerait bien que les partis qui prônent le développement d'un système de livraison lui expliquent comment ils pensent que cela peut fonctionner. Il fait remarquer qu'il faut être présent entre 8 h et 18 h pour réceptionner la marchandise et que c'est par exemple bien plus facile pour ses électeurs de Champel, qui ont du personnel de maison, que pour d'autres citoyens ayant moins de revenus. Il déclare que c'est un truc de bourgeois qui devrait intéresser les électeurs libéraux mais pas ceux de M. Kanaan.

M. Kanaan répond qu'il est facile de trouver des obstacles (car il y en a) si l'on ne veut pas faire avancer le système de livraison. Il fait remarquer que, même dans l'électorat libéral, la majorité de celui-ci n'a pas de personnel de maison. Plus sérieusement, il rappelle l'exemple de la Placette où 75% des clients viennent autrement qu'en voiture. Il pense que la demande viendra en fonction de l'offre et ajoute qu'avec ce type de raisonnement il est certain qu'il y aura toujours plus de voitures.

Une commissaire avait compris que, pour le M-Parc, il y avait surtout un problème de marquage et de flèches qui faisait que les gens n'empruntaient pas l'itinéraire adéquat pour accéder aux commerces. Elle avait cru comprendre que la situation s'était améliorée.

M. Kanaan propose de poser la question à MM. Farine et Barta. Il pense néanmoins que le fléchage de base est insuffisant pour changer les habitudes des gens. Par contre, la création de zones 30 km/h, de rues résidentielles, de ronds-points constitue des mesures simples et efficaces.

Audition de M. Jean-Daniel Farine, de l'Association transports et environnement (ATE), et de M. Gabriel Barta, président de l'Association pour l'animation des Acacias

M. Farine indique que M. Barta et lui-même ont présenté leurs demandes à Carouge et à la Ville de Genève. Il indique que le regroupement Acacias 2000 est constitué de l'Association des parents d'élèves des Allobroges, des Pervenches et de Montfalcon, de l'Association des habitants de la Praille, de l'Aspic, de l'ATE

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

et de l'UGP, regroupement qui s'est mobilisé en fonction de l'ouverture du M-Parc et du P+R de l'Etoile. Ils ont invité le magistrat à une séance publique l'année dernière et ont, depuis lors, pris contact avec quelques municipaux pour avoir plus d'appui. Il déclare que le fait de revenir quinze mois plus tard, sur un objet qu'ils jugeaient urgent à l'époque, permet au moins de faire le point et de constater que, depuis lors, trois réalisations ont pu se faire. Il s'agit de:

- l'introduction de la zone 30 km/h;
- l'aménagement de la rue des Allobroges devant l'école;
- la création d'un giratoire à l'intersection de la rue des Ronzades avec celle du Grand-Bureau.

Ce sont des réalisations dont ils sont satisfaits, mais ils ont encore d'autres demandes qu'ils voudraient voir examiner et faire l'objet d'un crédit. Ils relèvent que certaines préoccupations ont déjà été présentées en 1989 par un groupe d'habitants. Il s'agit donc d'un long processus. Ils déclarent que certaines mesures sont faciles à prendre, d'autres plus compliquées.

Il leur a été répondu qu'il fallait maintenant attendre la réalisation des voies de tram aux Acacias. Bien qu'il y ait quelques points de contact, ils pensent que ce n'est pas une raison pour les faire attendre plus de dix ans.

M. Barta indique que cela fait plus de dix ans que leurs associations demandent que des mesures soient prises pour améliorer la qualité de la vie et pour que les Acacias deviennent un quartier. Même s'ils sont tributaires de l'aménagement de la rue des Acacias, ce n'est pas là qu'ils vivent. Il y a un début de zone 30 km/h, mais les mesures d'accompagnement ne sont pas prises. Il est bien souvent difficile de déambuler sur les trottoirs, car ils sont occupés par les voitures.

M. Farine indique qu'ils aimeraient que les aménagements de la zone 30 km/h soient plus incitatifs. Il propose, par exemple, de déplacer des stationnements en épi à certains endroits. Il y a des mesures simples qui pourraient être prises, mais les associations ont besoin de leur appui pour que les services de la Ville de Genève s'engagent.

MM. Farine et Barta répondent ensuite aux questions des membres de la commission.

Un commissaire ne comprend pas ce qu'ils attendent de la Ville de Genève, car il constate que 95% des aménagements réclamés en ville sont réalisés.

M. Farine indique que toutes les demandes présentées ne concernent que la ville, qui s'étend jusqu'à la rue des Epinettes. Ils souhaiteraient qu'un crédit soit voté pour réaliser les mesures qui excèdent la mobilisation d'une association.

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

Quels sont leurs rapports avec la commune de Carouge? Que pensent-ils des variations de vitesse sur la rue du Grand-Bureau?

M. Farine indique qu'ils sont bien conscients du problème et qu'ils l'ont présenté à la commune de Carouge dont il dépend. Il indique que Carouge ne fonctionne pas de la même façon que la Ville de Genève, les commissions n'ont pas les mêmes pouvoirs et il n'y a pas la même majorité claire, ce qui fait que les choses évoluent différemment.

Un commissaire relève qu'il y a souvent des accidents depuis que les stops ont été supprimés dans la zone 30 km/h et il trouve que cela n'est pas sûr. Il indique que le giratoire de la rue des Ronzades a dû être diminué, car les bus articulés des TPG ne passaient pas.

M. Farine rappelle que la suppression des stops est une recommandation fédérale. Il pense que cela oblige les conducteurs à ralentir.

Que proposent-ils de faire devant la Migros? Une commissaire a entendu dire qu'il était question de supprimer des places de parc et des places pour les vélos. Elle craint les répercussions dans ce quartier où la circulation est déjà difficile.

M. Barta explique qu'ils souhaitent avoir un aménagement pour que cela paraisse moins naturel de parquer là et qu'il y ait un contrôle plus actif. Il pense que s'il y avait un système de macaron la probabilité d'avoir une place de parc de une heure et demie pour les visites serait accrue.

M. Farine indique que l'entrée devrait être redessinée à la rue Revillod et qu'ils proposent de mettre temporairement des stationnements en épi, en face, pour créer un décalage.

Une commissaire libérale s'inquiète d'entendre qu'ils voudraient faire élargir les trottoirs de la rue Caroline, qui est déjà impraticable pour les voitures. Elle rappelle qu'il s'agit d'un axe. N'y a-t-il pas une autre solution?

M. Farine indique que, selon un comptage qui a été fait, il y a moins de circulation du rond-point vers les Acacias en direction de Genève que dans l'autre sens. C'est donc qu'il y a déjà un report.

M. Barta fait remarquer que la difficulté vient aussi du fait que de nombreux véhicules sont mal parqués.

M. Kanaan remarque que les demandes se réalisent peu à peu et il a l'impression qu'à la longue, comme cela s'est passé pour le quartier Files\Fichiers communs, les associations commencent à s'épuiser.

M. Farine indique que, par exemple, les associations de parents d'élèves ont d'autres préoccupations et qu'il n'est pas évident pour une petite association de se mobiliser pendant des mois.

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

Quelles sont leurs expériences depuis l'ouverture du M-Parc et ont-ils remarqué des changements?

M. Farine indique qu'un important trafic vient de la route des Jeunes et de l'avenue Vibert et qu'il n'y a pas encore de giratoire à cet endroit.

M. Barta précise que la création de la zone 30 km/h n'a pas réduit le trafic.

Discussion et vote

M. Deneys a noté que l'audition de représentants de la commune de Carouge, de l'OTC et du Département de justice et police et sécurité était souhaitée.

Une commissaire écologiste trouve que les demandes sont assez claires et qu'elles ne nécessitent pas d'audition.

Une commissaire libérale partage cet avis, mis à part le problème du transit qu'il faut voir avec le Canton.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (Solidarités et indépendants) souhaiterait entendre l'OTC à propos du macaron.

La commissaire écologiste rappelle que les zones bleues sont gérées par l'Etat et qu'elles se font par vague en fonction des impulsions qu'il reçoit. Elle indique que, sur Carouge, cet objet a été préavisé négativement, mais elle pense que ce n'est pas aux habitants de la ville de Genève d'en pâtir.

Le second commissaire trouve qu'il faut avancer et qu'il est inutile d'entendre l'OTC. Il rappelle que certaines demandes ont été formulées par les associations depuis plus de dix ans.

M. Kanaan déclare que, si l'on veut faire avancer les choses, il faut voter la motion avec un amendement demandant un projet d'arrêté pour un crédit d'investissement.

Il propose d'ajouter dans la motion un tiret prévoyant la prise en compte des demandes d'Acacias 2000.

Un commissaire radical trouve qu'il ne faut pas préciser pour les mesures d'accompagnement à l'ouverture du P+R de l'Etoile le nombre de 600 voitures.

M. Kanaan est d'accord d'enlever ce chiffre.

Une commissaire libérale voudrait enlever la demande concernant la suppression du trafic de transit à défaut d'une solution de substitution.

Décisions

Les quatre mesures demandées par l'Association Acacias 2000 sont mises aux voix, à savoir:

- création d'une petite place piétonne devant la Migros et élargissement du trottoir à la rue Caroline, devant les commerces.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- sécurité sur le chemin de l'école: modification de la signalisation au carrefour Grand-Bureau/Epinettes/Mouettes.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- mesures d'accompagnement à l'ouverture du parc relais de l'Etoile en faveur des piétons (promenade des Vernets), des cyclistes (quai des Vernets), des bus des TPG (rue des Ronzades).

Cette demande est acceptée par 11 oui et 1 abstention (L).

- mesures d'accompagnement à l'ouverture du M-Parc (25 novembre 2000): introduction d'une zone macaron et suppression du trafic de transit (rues du Grand-Bureau et Caroline).

Cette demande est acceptée par 8 oui et 4 abstentions (2 R, 2 L).

M. Kanaan propose de supprimer les quatre autres invites et d'introduire:

- à présenter un crédit pour réaliser ces objets.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de coordonner avec la Ville de Carouge la mise en place du plan de circulation dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge, en prenant en compte les demandes d'Acacias 2000, soit:

- la création d'une petite place piétonne devant la Migros et l'élargissement du trottoir à la rue Caroline, devant les commerces;
- la sécurité sur le chemin de l'école: modification de la signalisation au carrefour Grand-Bureau/Epinettes/Mouettes;
- des mesures d'accompagnement à l'ouverture du parc relais de l'Etoile en faveur des piétons (promenade des Vernets), des cyclistes (quai des Vernets), des bus des TPG (rue des Ronzades);

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

- des mesures d'accompagnement à l'ouverture du M-Parc: introduction d'une zone macaron et suppression du trafic de transit (rues du Grand-Bureau et Caroline).

Le Conseil administratif est chargé de présenter une demande de crédit pour réaliser ces objets.

M. Roger Deneys, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). Les quelques conseillères et conseillers municipaux ayant lu le rapport auront pu constater que je suis président et rapporteur. Ce n'est pas parce que je suis en faveur du cumul des mandats, mais c'est parce que l'objet a été traité en une seule séance, et que, en l'occurrence, la personne désignée comme rapporteur n'a pas participé à la séance en question pour faire le rapport.

Bref, je suis navré, ce n'était ni simple ni évident, cette tâche s'étant ajoutée à la charge de président de la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est d'autant plus dommage que la motion M-112 est un objet important, dans la mesure où il s'agit du quartier des Acacias, de tout ce qui entoure aussi la région de Carouge, avec le parking M-Parc, etc., et tout ce qu'il y a comme projets à la Praille.

Les conditions de vie de ce quartier se sont nettement détériorées depuis un certain temps et il est dommage que notre commission n'ait pas pu traiter cet objet plus rapidement et que je n'aie pas pu faire mon rapport plus vite. Mea culpa, j'en suis navré, mais, heureusement, grâce à la persévérance du Conseil administratif, des mesures ont déjà été prises et je l'en remercie.

Je tiens à dire que notre commission, et là je m'exprime en tant que président, a eu tout à coup un réflexe qui était peut-être un peu regrettable. Nous avons, en effet, l'occasion d'entendre les autorités de la Ville de Carouge, auxquelles il est souvent reproché – je l'ai entendu à maintes reprises de nombreuses personnes – de ne pas faire, semble-t-il, tout ce qui était demandé en matière de modération de la circulation et en matière d'amélioration de la qualité de vie pour les habitants des quartiers concernés. Il est donc dommage que nous n'ayons pas profité de l'occasion de cette motion pour les auditionner, mais l'essentiel est que les mesures soient prises.

Par conséquent, je vous invite, je le dis déjà au nom du groupe socialiste, à voter les conclusions du rapport. La motion amendée par la commission a été votée quasiment à l'unanimité. Les formulations un peu polémiques ont été adoucies et, surtout, les recommandations formulées par le groupe d'habitants des quartiers concernés ont été ajoutées dans l'invite de la motion. Ces dernières sont d'ailleurs très pertinentes, car elles améliorent concrètement la sécurité des

Motion: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève

déplacements et la qualité de vie pour ces habitants. Je vous invite donc à voter la motion amendée par la commission telle quelle et j'espère que vous le ferez quasiment à l'unanimité.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Effectivement, je pourrais regretter, comme le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement l'a fait, que la Ville de Carouge n'ait pas pu faire état de ses principes en matière d'aménagement de la circulation.

En effet, le plan de circulation de la ville de Carouge existe depuis de nombreuses années et on regrette au quotidien qu'il ne soit mis en application qu'au compte-gouttes. Il faut dire aussi que cette motion, que nous avons déposée il y a déjà fort longtemps, repose également le problème de la concentration de la circulation autour des grands ensembles commerciaux. Il en est un autre qui va s'ouvrir prochainement, en tout cas d'ici une année, aux environs de la Praille, et qui posera vraisemblablement, lui aussi, malgré peut-être une meilleure desserte que le M-Parc de la Praille en matière de transports publics, d'importants problèmes de circulation.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de coordonner avec la Ville de Carouge la mise en place du plan de circulation dans le quartier des Acacias, à Genève et à Carouge, en prenant en compte les demandes d'Acacias 2000, soit:

- la création d'une petite place piétonne devant la Migros et l'élargissement du trottoir à la rue Caroline, devant les commerces;
- la sécurité sur le chemin de l'école: modification de la signalisation au carrefour Grand-Bureau/Epinettes/Mouettes;
- des mesures d'accompagnement à l'ouverture du parc relais de l'Etoile en faveur des piétons (promenade des Vernets), des cyclistes (quai des Vernets), des bus des TPG (rue des Ronzades);

- des mesures d'accompagnement à l'ouverture du M-Parc: introduction d'une zone macaron et suppression du trafic de transit (rues du Grand-Bureau et Caroline).

Le Conseil administratif est chargé de présenter une demande de crédit pour réaliser ces objets.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit de préétude de 120 000 francs et du crédit de construction de 1 591 340 francs destinés à la transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), située promenade des Bastions, rue de Candolle 5 (PR-148 A)¹.**

Rapporteuse: M^{me} Marie Vanek.

La commission s'est réunie le 9 janvier 2002, sous la présidence de M. André Kaplun, pour traiter cet objet. Lors de cette séance, elle a auditionné et bénéficié des explications de M. Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe au département municipal des affaires culturelles, ainsi que de M. Guy Vernert, architecte, et de M^{me} Alda Jacques-Karlen, adjointe technique.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Arlette Mbarga; la rapporteuse l'en remercie.

1. Les travaux réalisés à la BPU

La proposition PR-148 présente au Conseil municipal le décompte final du crédit de préétude (120 000 francs) et du crédit de construction (1 591 340 francs),

¹ Proposition, 1572.

d'un montant total de 1 711 340 francs, destinés à la transformation de l'aile Eynard de la BPU, dont le gestionnaire est le Service d'architecture du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Suite à la libération de locaux occupés par l'Université et par l'Institut d'histoire de la Réformation, la BPU a pu, dans le cadre de ce crédit, d'une part, réaménager entièrement le département des manuscrits en permettant notamment d'offrir au public la salle Sénebier, destinée à la consultation des manuscrits et qui a été totalement réaménagée et, d'autre part, regrouper tout le personnel de ce même département.

Une nouvelle salle de travail a en outre été créée, la salle Bonivard, qui autorise en particulier le travail sur les lecteurs-reproducteurs de micro-formes.

Au rez-de-chaussée, la BPU a pu ouvrir une salle de libre accès où les lecteurs peuvent consulter librement les livres, qui sont organisés selon une classification systématique (Dewey), et emprunter immédiatement les ouvrages qui leur conviennent. Ce mode de travail, employé dans toutes les bibliothèques modernes, manquait cruellement à la BPU.

Le directeur de la BPU, M. Jacquesson, nous a confirmé que les nouveaux locaux réaménagés ont été très bien accueillis par leurs utilisateurs(trices).

La salle Saussure (libre accès) réalise désormais 16% du total des prêts de la bibliothèque et comporte aujourd'hui 25 000 ouvrages, nombre qui sera encore accru pour atteindre l'objectif visé à terme de 40 000 ouvrages. Il s'agit d'ouvrages récents, généralement édités après 1990. Tous les domaines sont représentés avec un accent sur la littérature, l'histoire, les sciences sociales et la philosophie.

Quant aux chercheurs(euses) qui travaillent sur les manuscrits de la BPU, ils disposent dorénavant d'une des salles les plus agréables de la bibliothèque, conforme aux exigences des méthodes de travail modernes et permettant notamment l'utilisation d'ordinateurs portables personnels.

M. Verneret, architecte, nous a également indiqué lors de cette audition que, dans le cadre du crédit voté, on a pu aménager des accès pour handicapé(e)s, qui faisaient encore défaut à la BPU.

2. Boucllement du compte sans demande de crédit supplémentaire

Le tableau ci-dessous rend compte du boucllement qui nous est proposé au premier article du projet d'arrêté:

	Fr. TTC	Fr. TTC
– Crédit de préétude, selon la proposition de crédit N° 259, votée par le Conseil municipal le 15 février 1994	120 000,00	
– Crédit de construction, selon la proposition de crédit N° 165, votée par le Conseil municipal le 13 mai 1997	<u>1 591 340,00</u>	
Total des crédits votés		1 711 340,00
– Dépenses pour travaux	1 645 410,08	
<u>A déduire:</u>		
– Subventions fédérales	<u>– 456 050,00</u>	
Total		<u>1 189 360,00</u>
Disponibile		521 979,92

L'indexation selon l'indice genevois des prix de la construction de logements est négative, elle représente un montant de 6 803,70 francs. Les hausses contractuelles, également comprises dans les dépenses, sont de 2774,55 francs.

On peut donc constater qu'entre les crédits votés et les dépenses effectives ce bouclement comporte un solde positif de 65 929,92 francs et ne présente aucun dépassement par rapport au budget voté.

Mais, en outre, cette opération a bénéficié d'une subvention fédérale allouée par l'Office fédéral de l'enseignement et de la science (OFES) de 456 050 francs, octroyée dans le cadre de la loi fédérale d'aide aux universités (LAU). Cette aide a été transmise à la Ville de Genève pour la BPU par l'intermédiaire de l'Etat de Genève (Département de l'instruction publique). C'est la première fois que ce type de subvention est alloué à la BPU.

Cette subvention doit donc évidemment être imputée sur le décompte final de ce bouclement. Le solde disponible se monte donc finalement à 521 979,92 francs.

Afin de valoriser la subvention fédérale allouée par l'OFES et de matérialiser le fait que celle-ci a effectivement été utilisée pour la BPU, le Conseil administratif, suivi par la commission unanime, propose d'affecter cette somme au projet de rétroconversion des anciens fichiers de la BPU. Cela en référence à l'objet inscrit au 19^e programme d'investissements quadriennal, sous le numéro 41.22, pour un montant de 500 000 francs.

Il s'agit de la saisie informatique de fichiers manuels de la BPU rajoutés et complétés au fil du temps et qui doivent évidemment être transférés sur support informatique. Cette proposition fait l'objet du deuxième article de l'arrêté qui

nous est soumis et qui propose la réaffectation à cette fin du montant disponible résultant du présent bouclement, cela tout en précisant que cette dépense fera l'objet d'une demande de crédit ad hoc, qui sera étudiée pour elle-même (proposition PR-149).

Il a été précisé explicitement, au cours des travaux de la commission, que le vote de ce deuxième article ne valait d'aucune manière acceptation tacite ou anticipée du crédit en question.

3. **Vote**

Arrivée au terme de l'examen de la proposition PR-148, la commission des finances vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, par 13 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 3 L, 2 R) et 1 abstention (1 DC), d'accepter l'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté amendé sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Michèle Ducret (R). Je voudrais simplement attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que le crédit demandé par la proposition PR-148 représente de l'argent qui va être bien dépensé après avoir été bien économisé.

Des subventions fédérales vont être attribuées à un travail très important, puisque vous savez que la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) possède des richesses extraordinaires méritant bien qu'aujourd'hui nous en informatisons les fiches. Nous avons eu l'occasion à la commission des arts et de la culture de voir ces fiches qui sont tout à fait disparates et assez folkloriques, pour dire la vérité.

Le travail de saisie informatique de ces fiches manuelles qui va être fait va permettre à toutes les personnes fréquentant la BPU de consulter facilement le répertoire, et également à celles habitant à l'étranger, voire même à l'autre bout du monde, d'y accéder par internet. De nombreuses petites bibliothèques ont déjà effectué ce travail avant la BPU: il était temps que notre grande bibliothèque le fasse également. Je vous recommande donc de voter le présent crédit, afin de l'attribuer comme il est prévu dans le projet d'arrêté de la proposition PR-148.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit de pré-étude de 120 000 francs, proposition N° 259, votée le 15 février 1994, ainsi qu'au crédit de construction de 1 591 340 francs, proposition N° 165, votée le 13 mai 1997, destinés à la transformation de l'aile Eynard de la BPU et qui présente un solde positif de 521 979,92 francs.

Art. 2. – Propose de réaffecter la somme disponible mentionnée à l'article premier, soit 521 979,92 francs, à la poursuite de la rétroconversion des anciens fichiers de la BPU prévue sous le numéro 41.22 du 19^e programme d'investissements quadriennal et qui fera l'objet d'une proposition de demande de crédit ad hoc.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Avant de clore nos débats, j'ai reçu une note de la part du président M. Jacques François qui dit ceci: «La commission ad hoc Casino se réunira vendredi 7 mai prochain 12 h au Palais Eynard avec, à l'ordre du jour, l'audition prévue.»

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6522
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6522
3. Questions orales	6522
4. Motion de MM. Bernard Lescaze, Jean-Marc Guscetti, Guy Savary et Jean-Pierre Lyon: «Pour un soutien ciblé au Musée Jean Tua de l'automobile, de la moto et du cycle» (M-263)	6526
5. Interpellation de M. Guy Dossan : «Restauration: où est la Ville?» (I-66)	6555
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 247 200 francs, ramené à 246 600 francs, destiné à l'aménagement d'une liaison piétonne entre la route de Frontenex et le chemin Frank-Thomas (PR-112 A)	6558
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M ^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary, renvoyée en commission le 26 juin 2000, intitulée: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève.» (M-112 A)	6565
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit de préétude de 120 000 francs et du crédit de construction de 1 591 340 francs destinés à la transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), située promenade des Bastions, rue de Candolle 5 (PR-148 A)	6575
9. Propositions des conseillers municipaux	6579

10. Interpellations	6579
11. Questions écrites	6580

La mémorialiste:
Marguerite Conus